

équipe de géographie sociale et gérontologie

LA COHABITATION AU TEMPS DE LA RETRAITE
LE MAINTIEN DES FRONTIÈRES CULTURELLES

Françoise Cribier et Alexandre Kych

Paris, mai 1993

LA COHABITATION AU TEMPS DE LA RETRAITE
LE MAINTIEN DES FRONTIÈRES CULTURELLES

Table des matières

Introduction	1
I - La cohabitation et son évolution	8
1 - L'ampleur du phénomène	8
2 - Le recul de la cohabitation	10
II -Rôle des caractéristiques des personnes et des logements	14
1 - Caractéristiques démographiques	15
2 - Milieu social	17
3 - Traits culturels	17
4 - Pays de naissance	18
5 - Logements	18
III-Variations de la cohabitation selon les types de communes	19
1 - La taille des localités	20
2 - Centres et banlieues	20
3 - Types d'espaces	21
IV- Les variations régionales de la cohabitation	22
1 - L'observation de 7 grandes régions	22
2 - Les variations départementales	23
3 - Le rôle de la localisation régionale des villes	25
4 - Des observations à échelle plus fine : districts et cantons	28
5 - Vingt ans d'évolution des répartitions régionales	30
Conclusion	32
<i>Annexe 1 : Définitions de la population âgée ou retraitée et de la cohabitation</i>	35
<i>Annexe 2 : Les découpages spatiaux</i>	37
Liste des 23 tableaux, cartes et figures	40

LA COHABITATION AU TEMPS DE LA RETRAITE LE MAINTIEN DES FRONTIÈRES CULTURELLES

Les comportements qui présentent de grandes variations spatiales, liées à des traits culturels, ont retenu depuis longtemps en France l'attention des ethnologues, des géographes, des démographes. La variation régionale de certains caractères des populations, et nous pensons ici à la fécondité, aux structures familiales, aux types de ménage et notamment à l'opposition entre une famille nucléaire et une famille plus large, a trois caractéristiques remarquables. Elle est, ou a été dans le cas de la fécondité, très marquée; elle se maintient pendant de très longues périodes; enfin on a bien du mal à l'expliquer, et la plupart des explications ne font que déplacer le problème des origines vers l'amont, avant de laisser à l'inertie le soin de faire perdurer les différences régionales.

Ainsi on a beaucoup analysé depuis le 19^{ème} siècle la variation régionale de la *fécondité*, responsable de variations de la taille moyenne des fratries, de la croissance naturelle, de la composition par âge des populations. On a décrit à échelle fine cet important facteur de différenciation géographique, sans donner à ses origines, pourtant relativement récentes, des explications entièrement convaincantes. Cette diversité régionale de la fécondité s'est atténuée considérablement à partir de 1945, en période de forte fécondité mais aussi de fort changement économique et social. Dès 1968, les indices départementaux du premier et du dernier décile de la distribution ne correspondaient qu'à des écarts de plus et moins 10 % par rapport à la médiane. Aujourd'hui, les manuels de démographie ou de géographie régionale de la population de la France n'en parlent même plus !

A la différence du phénomène précédent, la *cohabitation des gens âgés* présente toujours de très forts contrastes géographiques, de l'ordre du simple au triple pour l'écart entre le premier et le dernier décile des départements en milieu rural, et du simple au double en milieu urbain. Sa géographie, qui perdure de façon si remarquable, est aussi beaucoup plus ancienne que la précédente. Mais ce n'est pas à ses origines que nous nous intéressons : c'est à la situation actuelle, et à son évolution. La diversité actuellement observée vient-elle de la "perdurance" des facteurs qui sont à son origine, ou résulte-t-elle,

comme nous le pensons, d'une très forte intériorisation d'attitudes liées, à l'origine, à des formes de transmission des patrimoines et plus largement de "gestion de la famille" ?

Les variations régionales de la cohabitation des retraités sont très fortes, elles sont d'origine très ancienne, et correspondent de façon frappante "aux trois France" d'Hervé Le Bras. C'est l'opposition classique entre une *famille-souche* dont le berceau est dans le Sud-ouest, en Béarn et en Pays Basque, une *famille nucléaire* établie très tôt dans la France du Nord, une *famille indivise* (voir carton B du tableau 7). France du Nord et du Sud s'opposent par le *système d'héritage*, le *type d'autorité paternelle*, et la *composition des ménages* vivant au même foyer.

L'importance relative des *formes de ménage* varie encore beaucoup aujourd'hui selon les régions. On a mesuré le plus souvent la *fréquence des familles non-nucléaires*, celle des *ménages multiples*, ou encore la part des ménages *avec un ascendant*. Ces 3 mesures, retenues en 1981 par Le Bras et Todd dans leur ouvrage sur "L'invention de la France", sont reprises en 1986 dans un ouvrage de Le Bras¹. Le Bras et Todd observent d'un département à l'autre, sur le recensement de 1975, des extrêmes de 0,6 à 17,8 % pour les *ménages multiples d'agriculteurs*, et pour les ménages agricoles la part de ceux qui ont *un ascendant au foyer* varie de 3,4 à 22,9 %. Ils montrent que même quand les valeurs sont faibles, et c'est le cas pour les ruraux non-agricoles et pour les citadins, les écarts intra-départementaux sont grands, et que le classement régional est le même que quand les valeurs sont fortes.

Le thème sera repris par Le Bras en 1986 et Todd en 1988. Mais l'explication reste très générale, qui expose comment les conduites démographiques, les attitudes religieuses, politiques sont liées en France à une vieille division anthropologique du territoire de la République. Elle n'emporte pas la conviction, et nous sommes d'accord

¹ Le Bras et Todd, *L'invention de la France*, Hachette, coll. Pluriel, 1981. H. Le Bras, *Les Trois France*, O. Jacob, Le Seuil, 1986

avec Louis Roussel², quand il remarque que les analystes savent proposer pour chaque système familial "un modèle de logique interne nécessaire à sa cohérence et à son maintien dans le temps", mais que la généalogie de ces logiques nous échappe.

Les types de famille, d'autorité paternelle et de transmission des biens, et leur rapport avec la cohabitation des générations adultes et l'aide aux parents dans leurs vieux jours ont fait l'objet d'analyses nombreuses. Les travaux sur ce thème se sont multipliés en Europe dans les années 70. L'université de Cambridge, en Angleterre, a été un centre pionnier de ces recherches, sous la double influence de l'anthropologue Jack Goody³ et de l'historien Peter Laslett⁴. Les Américains ont beaucoup travaillé eux aussi sur ces structures des sociétés européennes⁵. Les travaux des historiens ont été nombreux en France. Citons le livre de Jean Yver (1966) discuté par Leroy-Ladurie dans l'ouvrage de Goody, le travail d'Alain Collomb (1974) qui a montré l'ancienneté de la "ligne Nantes-Genève" au sud de laquelle s'étend la France des familles complexes, les travaux régionaux d'Alain Collomb, Michel Vovelle, et David Troyansky en Provence, ceux de J.-Cl. Peyronnet en Limousin, de P. Higonnet en Lozère (1700-1914), d'Yves Castan en Languedoc, de R. Giesey en 1977, d'A. Poitrineau en 1981. Les auteurs ont mesuré la fréquence de la co-résidence des parents et des enfants mariés dans diverses régions de France⁶. Toutes

² *La famille incertaine*, Paris, O. Jacob, 1989, p. 31.

³ *Family and Inheritance, in rural Society in western Europe, 1200-1800*, Cambridge, 1976

⁴ *Family Life and illicit love in earlier generations*, 1977, et son chapitre sur l'histoire de la vieillesse

⁵ Citons le chapitre de Berkner et Mendels dans un ouvrage édité en 1978 par Charles Tilly (*Inheritance systems family structures and demographic patterns in western Europe, 1700-1900*), et un essai publié par Medicq et Sabeau (*Interest and emotion, essays on the study of family and kinship*, 1984)

⁶ Les mesures portent souvent sur un type de cohabitation, rendant très difficile la comparaison. Ainsi Patrice Bourdelais a mesuré dans un secteur rural des pays de la Garonne une fréquence de cohabitation des vieux parents (60 ans et plus) avec des enfants mariés, qui atteint 70% pendant la 2^e moitié du 19^e siècle, sans qu'on connaisse la part des autres formes de cohabitation.

les interprétations donnent une place centrale au *système d'héritage* et la cohabitation avec les parents âgés est mise en liaison avec ces structures patrimoniales. Mais on ne dispose que de trois études nationales sur longue période, qui ont étudié et mesuré la cohabitation avec les parents âgés : ce sont celles de Richard Wall pour l'Angleterre-Galles, de Gerdt Sundström pour la Suède, de D.S. Smith pour les Etats-Unis.

Pierre Lamaison, en 1988, a voulu cerner dans l'ensemble de la France la variété régionale des *pratiques de transmission des propriétés et exploitations agricoles*, localiser les principaux comportements, et pose le problème du "pourquoi" d'agissements restés très différenciés depuis le Moyen Age. Il décrit la *diversité régionale des modes de transmission*, constate que les pratiques successorales sont en train de changer, et dans bien des cas la "désirabilité" même de la succession.

Mais la description des *situations actuelles de cohabitation des personnes âgées*, vue comme des *modes de vie* de la vieillesse, ou de la retraite, n'a guère retenu l'attention. Ainsi l'étude des *structures des ménages dans lesquels vivent les personnes âgées et retraités*, réalisée par l'INSEE en 1985 n'en donne que deux mesures, et n'analyse ni les types de ménages cohabitants, ni la structure régionale de cette cohabitation, sinon par une mesure de la proportion inégale de femmes vivant seules à 80-84 ans selon les régions de programme⁷. Une autre étude montre à l'inverse des régions dans lesquelles la solitude des personnes de 65 ans et plus est particulièrement faible⁸. La *variété régionale* de l'intensité de cette cohabitation, et de la *structure des ménages cohabitants* comprenant au moins une personne âgée, sont des aspects peu connus de la vie de retraite, notamment dans la grande vieillesse. Ces importantes différences de composition des mé-

⁷ P.-A. Audirac, Les personnes âgées, de la vie familiale à l'isolement, *Economie et statistiques*, 1985, n° 175. La part des femmes de cet âge vivant seules est de 59% en moyenne, mais atteint 67% en Champagne-Ardenne, et seulement 43% en Midi-Pyrénées, où 46% d'entre elles vivent avec des proches. L'auteur attribue ces différences à la variété régionale des traditions familiales et de la taille des logements

⁸ M. de Saboulin, Aspects géographiques de la solitude en France, *Espace, Populations, Sociétés*, 1986,II, p. 117-124. La carte est à l'échelon du canton.

nages ne sont guère connues des spécialistes de géo-économie de la santé ni des responsables des Caisses d'assurance-maladie et d'assurance-vieillesse. Or il y a là, notamment pour les plus âgés, un élément très important du coût de la prise en charge des handicaps liés au grand âge, à la campagne comme en ville.

*

Les *formes de cohabitation* ne se réduisent pas à celles qu'observent les recensements : la cohabitation *permanente dans un même logement*. Nous savons, en particulier par nos enquêtes auprès de 2 générations de retraités parisiens, conduites sur deux gros échantillons représentatifs de natifs de 1908 et de 1922, qu'il existe aussi un "*soutien à distance*" apporté à des personnes âgées par leurs enfants qui habitent très près d'elles. Nous savons aussi que la cohabitation des retraités avec leurs enfants a tantôt été *inaugurée* au moment de la retraite, du veuvage, où quand la personne âgée ne pouvait plus vivre seule, tantôt *maintenue* à la retraite mais bien antérieure, et les deux cas de figure correspondent à des phénomènes différents.

La question du soutien aux gens âgés (un aspect seulement de la cohabitation des retraités, dont beaucoup soutiennent au contraire les gens avec qui ils habitent) mérite d'être examinée de façon plus large que la cohabitation dans un même logement, et devrait pouvoir inclure la "*quasi cohabitation*" dans deux logements très proches (il s'agit d'un mode de vie qui progresse, en ville et surtout à la campagne), et des *formes temporaires de cohabitation* dont nos études sur les modes de vie des retraités citadins nous ont montré la diversité; cohabitation temporaire à l'occasion d'une maladie, d'un deuil, quand les enfants adultes prennent chez eux pour quelques semaines ou quelques mois la personne âgée, cohabitation saisonnière quand les jeunes retraités accueillent un vieux parent soit à la belle saison ou en hiver, chez eux ou dans leur maison de campagne, ou quand ils vont séjourner chez leurs vieux parents, pour les soutenir ou leur tenir compagnie.

Signalons déjà que les *échanges entre les hébergeants et les hébergés*, lors des cohabitations à l'année ou temporaires, se font beaucoup plus souvent qu'on le croit, et beaucoup plus longtemps qu'on le croit, *au bénéfice des deux parties*, alors qu'on présente en général la cohabi-

tation comme s'effectuant au bénéfice exclusif d'une personne âgée hébergée.

*

Notre équipe s'était attachée, dans un travail sur le fichier détaillé du recensement de 1982, à décrire soigneusement *les ménages dans lesquels habitent à l'année les populations vivant de la retraite*, c'est-à-dire les retraités à titre personnel et leur conjoint, les veuves inactives vivant d'une pension de réversion ou d'une pension propre. Nous y appelions *cohabitants* tous ceux qui vivent dans un ménage ordinaire autrement que seul(e) ou avec leur conjoint, même si leurs "cohabitants sont leurs enfants de moins de 25 ans non mariés et sans enfant, ç-à-d une forme "banale" de ménage, appelée "famille" par l'INSEE. Ainsi définie la *cohabitation au sens large* concerne en 1982 près du quart de la population vivant de la retraite, et le tiers de celle qui a atteint et dépassé 85 ans.

- La cohabitation est en 1982 le mode de vie d'**1,5 million** de personnes vivant de la retraite, soit 550.000 couples, 200.000 hommes non-mariés, 770.000 femmes non-mariées.

- Parmi ces cohabitants, **1 sur 10 seulement a plus de 84 ans**, et la moitié ont moins de 75 ans. Au total à peine le quart de ces cohabitants seraient incapables ou peu capables de vivre seuls à cause des handicaps.

- *Au-delà de 75 ans*, la cohabitation est une forme de vie *deux fois et demi plus fréquente que la vie en institution*, et pour les hommes elle est aussi fréquente que la vie solitaire. Parmi les 2,3 millions de femmes de 75 ans et plus sans conjoint, 56% vivent seules, 14% en institution, 30% cohabitent.

Une première analyse du *recensement de 1982* au 1/20ème, pour la France entière, avait permis en 1989 une description originale de cette cohabitation, de ses formes, de sa fréquence, selon les caractéristiques des personnes, des logements, et plus sommairement selon les lieux. Nous voulons reprendre ici la question de la *diversité régionale de la cohabitation*, la mesurer de façon fine, dans le but d'apporter des matériaux à l'ethnologie de la France et des aires culturelles.

Faute de données permettant d'autres mesures, les résultats présentés ici porteront sur la cohabitation que décrit le recensement.

Nous présenterons d'abord dans une 1ère partie l'intensité de cette cohabitation et de ses principales formes, et son recul au cours de la période 1962-90. Nous montrerons ensuite le rôle des structures sociales et familiales et des logements sur les taux de cohabitation (2ème partie). Enfin nous verrons dans les *contrastes géographiques* ceux qui sont liés à la taille des unités urbaines, aux types de commune, aux contrastes entre zones centrales et périphériques des villes, entre "zones de peuplement industriel et urbain" et campagnes plus "profondes" (3ème partie). Nous pourrons alors décrire les *contrastes régionaux de la cohabitation* (4ème partie).

La description, à partir du recensement de 1982, du rôle des *caractéristiques des membres du ménage cohabitant*, et du logement dans lequel se fait la cohabitation, était difficile, mais l'interprétation l'était plutôt moins, compte tenu de ce que nous savions des types de ménage, des manières d'habiter, des parcs de logement, des stratégies résidentielles au cours de la vie⁹.

Au contraire, les contrastes entre des *régions géographiques* qui furent, à l'origine, des *aires d'extension de structures familiales et de pratiques successorales*, et donc des *aires culturelles*, sont très difficiles à analyser, que l'on cherche à comprendre la répartition des formes de cohabitation et leur intensité, ou les raisons du maintien de ces structures d'origine ancienne. *Ces aires culturelles n'existent pas seulement dans les campagnes*, chez des exploitants favorisés par des partages successoraux - et même en milieu agricole la cohabitation est loin d'être liée seulement et toujours à ces pratiques. La diversité régionale existe chez les non-agriculteurs des campagnes et chez ceux

⁹ Nous savions peu de choses sur la spécificité des conduites des ménages *immigrés*, dans leur diversité. Nous en savions beaucoup sur l'installation de *retraités migrants venus des grandes villes*, qui dans la population des jeunes retraités représente en moyenne 10% des présents dans l'espace rural (communes rurales et localités de moins de 10.000 habitants), et encore 6 à 7% dans les petites villes. Cette proportion de retraités migrants varie selon les régions d'installation de 6 à 30%.

des villes, et dans les grandes villes autant que dans les petites. Voilà qui nous amène à penser que ces "régions" et "frontières" de cohabitation des gens âgés ne sont pas seulement les aires d'extension de pratiques successorales. Elles correspondent comme nous le suggérons au début de ce texte à des attitudes fortement intériorisées, liées à l'origine à des formes de transmission des patrimoines et de "gestion" de la famille. Ces variations régionales correspondent alors peut-être, plus profondément, à des attitudes devant la vie, et à des "rapports aux vieux".

I - LA COHABITATION ET SON EVOLUTION

Voir en annexe 1 les définitions des populations et de la cohabitation

1.- L'ampleur du phénomène

Deux séries de mesures de la **cohabitation au sens strict** montreront son importance, en 1982, pour les *retraités*¹⁰ :

- Parmi les 9 928000 *individus qui vivent de la retraite*, **22,8 %** cohabitent au sens strict, **42 %** vivent avec un conjoint seulement, **4 %**, mariés ou non, vivent seulement avec un ou des enfants de moins de 25 ans, **26 %** vivent seuls, **5 %** en institution.

- Dans la population des ménages privés (hors institutions et collectivités), **24%** des 9 457000 *individus* vivant de la retraite cohabitent, et la cohabitation existe dans **22,9%** des 6 770000 *ménages* où vit au moins un retraité. Les retraités cohabitants sont **2259000**, dans un million et demi de ménages

¹⁰ Ces mesures portent sur la cohabitation *au sens strict*. Avec une définition plus large, incluant les retraités qui vivent "seulement" avec des enfants de moins de 25 ans célibataires, la part des retraités cohabitants atteint **26,8%**, le nombre d'individus retraités cohabitants 2 700 000, et c'est bien sûr parmi les plus jeunes retraités que cette "cohabitation" avec des enfants de moins de 25 ans est importante: 26% des chefs de ménage retraités de 55-59 ans, et 13% de ceux de 60-64 ans, ont chez eux des enfants de moins de 25 ans, tandis que la cohabitation au sens strict concerne 19% des ménages dans chacune de ces tranches d'âge.

Nous avons aussi mesuré la cohabitation avec des retraités dans la population non-retraîtée de plus de 24 ans (23,5 millions de sujets, vivant dans 13,3 millions de ménages privés): 8 % des *individus* cohabitent avec au moins un retraité, et cette cohabitation existe dans 9,2 % de ces *ménages*, concernant 1215000 ménages, et 1883000 personnes de 25 ans et plus non-retraîtées. Si l'on ajoute les enfants et les jeunes *la population non-retraîtée habitant avec un retraité* comprend 2725000 personnes. Avec les 2259000 retraités cohabitants, il s'agit au total de près de 5 millions d'*individus*, dans un million et demi de ménages.

Rappelons que le recensement sous-estime la cohabitation, parce qu'il ne tient compte ni des "*quasi-cohabitations*" dans deux logements d'un même pavillon, deux appartements sur le même palier, deux maisons voisines¹¹, ni des cohabitations *temporaires ou saisonnières*, si importantes pour les plus âgés. Cette mesure instantanée ne dit évidemment pas non plus *pour combien de gens la cohabitation est, a été ou sera, dans la vieillesse, une expérience de vie* : elle l'a été pour certains des retraités de 1982 avant leur entrée en institution, elle le sera après 1982 pour beaucoup d'autres, quand ils avanceront en âge.

Par ailleurs, le recensement ne dit rien de *l'ancienneté* de la cohabitation, de sa genèse, de ses raisons. Certaines cohabitations sont des *non-décohabitations*, d'autres, bien différentes, sont *inaugurées dans la vieillesse*. Le recensement décrit un *type de composition des ménages*, non des *modes de vie*. Les personnes âgées en perte d'autonomie, dont la grande majorité n'ont pas de conjoint, doivent *vivre en institution, vivre seules avec un soutien, ou habiter avec des proches*. La prise en charge par leur famille des personnes âgées handicapées physiquement ou mentalement n'existe que dans une minorité des cohabitations¹², et la plupart des retraités cohabitants, même au-delà de 75 ans, ne sont *pas* handicapés. Jamais les personnes âgées n'ont été, à *âge égal*, aussi bien portantes et autonomes qu'aujourd'hui, et la

¹¹ Elles sont fréquentes et dans les villes et dans les campagnes.

¹² Les travaux de M. Drulhe et S. Clément dans les pays de la Garonne ont bien montré que les incapacités et les handicaps ne s'accompagnent pas nécessairement de perte d'autonomie, et que certaines dépendances sont accentuées, ou au contraire évitées, par la conduite de l'entourage.

plupart des cohabitations avec des retraités n'ont pas pour but le soutien à une personne âgée qui ne pourrait pas vivre seule. Un très grand nombre sont d'origine ancienne, surtout en milieu rural, et donc bien antérieures à la perte d'autonomie qui a pu survenir ensuite: c'est le cas d'enfants "restés" chez leurs parents, qu'ils travaillent ou non dans une entreprise familiale (exploitation agricole, artisanat, commerce), de mères venues à la soixantaine vivre chez leur fille, souvent pour aider cette fille. Dans la plupart des cohabitations entre gens âgés et enfants adultes les échanges se sont faits et se font encore très largement dans les deux sens. Dans une forte minorité de cas ce sont les vieux parents qui apportent à des enfants en difficulté une aide matérielle, financière, psychologique¹³.

2 - Le recul de la cohabitation depuis le milieu de ce siècle

L'évolution récente a conduit au recul de la part relative de la cohabitation des retraités avec des proches, et au progrès de la vie solitaire. *A âge égal* on observe depuis le milieu du siècle *un recul de la vie en institution*. On y entre de plus en plus tard, et l'entrée pour raisons seulement sociales, si importante au 19ème siècle et jusqu'au milieu de ce siècle, a presque disparu. On observe aussi un *progrès de la vie en couple* dû à la baisse de la mortalité, un *progrès de la vie solitaire* par la double diminution de l'entrée en institution et de la cohabitation avec des proches. Mais une bonne part des résidences communes d'hier étaient, au moins en ville, des cohabitations forcées, liées à la faiblesse des ressources de la personne âgée et à son état de santé¹⁴.

¹³ Plus généralement beaucoup de gens âgés apportent à leur famille (leurs conjoints, des soeurs, des cousines, des enfants et petits-enfants) un soutien dont les préjugés "âgistes" de nos sociétés (un mot anglo-saxon formé comme raciste ou sexiste) empêchent de voir l'ampleur.

¹⁴ Encore dans les années 1950 et 60, beaucoup de nos enquêtés parisiens nés en 1906-12 avaient dû prendre chez eux des "vieux" parents qui "avaient de petites rentes". Nombreux étaient ceux qui avaient recueilli, dans les années 40, une mère ou un père veuf, longtemps avant l'âge des handicaps, parce qu'un ménage coûtait moins cher que deux.

L'évolution de la cohabitation est très difficile de mesurer, mais son recul est bien établi¹⁵. Nous utiliserons ici *des mesures réalisées sur les recensements de 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 enfin*.

- Un travail récemment effectué sur les fichiers de base des recensements de 1962 et 1982 montre que dans l'ensemble de l'*espace rural* défini cette année-là, la part des personnes de 65 ans et plus vivant en cohabitation était passée de 44,6 à 30,3%, soit une diminution d'un tiers (-34,9%). On passe de 26,3 à 19,4% pour la cohabitation avec lien de filiation seulement (-26%), et de 18,3 à 10,9 % pour les autres formes (-41%).

- Nous avons aussi calculé le taux global de cohabitation, toutes formes réunies, en 1962 et en 1982, pour la population de 65 ans et plus des ménages ordinaires, mais cette fois *dans l'ensemble du pays*, de façon à voir si l'évolution était la même en milieu rural et en milieu urbain (on a pris aux deux dates la définition 1962¹⁶). Nous avons également voulu observer, à l'échelle nationale, des *évolutions différentes* qui seraient éventuellement liées à l'âge, au sexe, à l'instruction, au caractère agricole des ménages. Enfin nous avons réalisé ces mesures pour deux groupes de départements, à faible et forte cohabitation, et croisé des variables dont le rôle est intéressant, le type de commune et l'instruction.

- Les taux de cohabitation sont en 1962 de 41,8% et en 1982 de 24,6%. La diminution est donc de 41,1 %. Mais elle est de 34,9 % en *milieu rural* comme on l'a dit ci-dessus, de 44 % dans les *villes de*

¹⁵La définition du chef de ménage (personne de référence) a changé au recensement de 1982, notamment dans les ménages cohabitants. De plus la relation avec la personne de référence du ménage ne permet pas de mesurer la cohabitation, puisque plus de la moitié des retraités cohabitants sont personne de référence ou conjoint. Enfin la notion de population retraitée que nous avons créée dans notre exploitation du recensement de 1982 n'existe pas dans les précédents. Nous verrons plus loin comment interpréter les évolutions entre 1962 (le premier recensement à avoir été informatisé) et 1982.

¹⁶ On raisonne donc en *espace géographique constant*, en sachant bien que le rural dans sa définition 1962 est moins rural que dans sa définition 1982. Nous n'avons pas reconstitué en 1962 la définition de 1982, car cela aurait été un très gros travail, ni raisonné à définition glissante. De toute façon, chacune des trois solutions présente avantages et inconvénients.

moins de 50 m hab., de 47,3 % dans *celles de plus de 50 m hab.* C'est en milieu urbain que la cohabitation, qui aux deux dates est bien moins fréquente qu'en milieu rural, a le plus reculé en 20 ans. Se serait-elle davantage maintenue en milieu rural pour la population agricole, comme on l'imaginerait volontiers ? Pas du tout, les taux sont pour les populations agricoles et non-agricoles de 1962 de 55 et 38 % et en 1982 ils sont de 31,7 et de 22,5 % : le recul est de 41 % pour la population agricole, 39 % pour la population non-agricole. C'est bien l'opposition rural-urbain qui est le trait essentiel de l'évolution.

- Le déclin est moins marqué pour *les plus âgés* : il est de 36 % pour les 85 ans et plus et 43 % pour les 65-84 ans. C'est lié, pensons-nous, à deux phénomènes. D'une part la cohabitation de soutien aux plus âgés est beaucoup moins liée aux traditions culturelles que l'ensemble de la cohabitation, et elle est donc beaucoup moins affectée par leur recul. Mais c'est aussi le résultat d'un effet de génération : les plus anciennes, et leurs enfants adultes, plus âgés eux aussi, ont mieux gardé les traditions.

- Le diplôme va nous servir d'indicateur du *niveau social*. La cohabitation recule bien davantage dans la population qui a au moins le "brevet" (titulaires du BEPC, 49 %, du BAC ou plus 51 %) que dans celle qui est sans diplôme (38 % ou titulaire du seul Certificat d'études primaires (42 %)). Ces résultats s'expliquent-ils par la part inférieure des personnes âgées diplômées dans la population rurale ? Nous observons dans chacune des 4 catégories de diplôme, un recul plus faible chez les ruraux : chez les ruraux aussi l'opposition est nette entre un recul de 33% pour les deux groupes les moins instruits et de 41% pour les plus instruits. Si l'on croise catégorie de diplôme et taille des localités, le recul le plus faible, de 33 %, concerne les ruraux les moins instruits, alors qu'il est de 52% pour les citadins des unités urbaines de plus de 50 m. hab. ayant au moins le Certificat d'études.

- En moyenne la cohabitation a reculé dans la même proportion *dans la France des fortes et des faibles cohabitations* : pour la moitié des départements dans lesquels on cohabite le plus le recul est de 39%, pour les autres départements de 42%.

• En 1962 les gens de plus de 60 ans *vivant seuls* étaient moins nombreux que *ceux qui vivaient avec des proches*; en 1982 ils et surtout elles sont deux fois plus nombreux¹⁷. Entre 1962 et 1982 la part des

femmes *vivant seules* passe pour celles de 60 à 74 ans de 25 à 29%, pour celles de 75 à 84 ans de 37 à 46%, pour celles de 85 ans et plus de 28 à 40% - alors que la part des veuves a nettement diminué dans les deux premiers groupes¹⁸. Pendant ce temps la part des veuves *cohabitant* dans un ménage privé passe, parmi celles de 75 à 84 ans, de 48 à 28%, parmi celles de 85 ans et plus de 57 à 36%. L'évolution est due bien sûr à la succession des cohortes.

• Nous avons comparé, en 1975 et 1982, la part des *personnes de 65 ans et plus vivant avec un enfant*. Cette part était en 1975 de 23,5 à 27,4% dans les ménages privés, et de 19,3 à 22,4% en 1982¹⁹; elle a baissé de 17% en 7 ans, alors que l'âge moyen des sujets s'est nettement élevé. M. Marpsat a montré que le nombre de ménages où des *enfants de plus de 40 ans vivent avec un parent âgé* a diminué en France de 8% entre 1975 et 1982, et en Angleterre de 18% entre 1971 et 1981²⁰. Or dans les deux pays le nombre de gens âgés parents d'enfants de plus de 40 ans a sûrement beaucoup augmenté entre ces deux dates, rendant cette diminution plus significative encore.

Le recul de la cohabitation, si marqué dans le 3ème quart de ce siècle, est en partie lié au désir d'indépendance et d'autonomie de la génération des jeunes adultes, et désormais aussi à celui de bien des "vieux". Il est lié aussi au progrès des niveaux de vie des retraités, et plus généralement au développement des retraites.

La cohabitation avec des proches *inaugurée dans la vieillesse* est moins liée qu'autrefois à la pauvreté des "vieux" et à la médiocrité de leurs logements, et bien davantage aux handicaps physiques ou psy-

¹⁷ P.A. Audirac, article cité.

¹⁸ Entre 1975 et 1982, la part des veuves passe, à 65-69 ans, de 38 à 33 %, et à 75-79 ans de 66 à 57 %, celle des femmes encore mariées passe dans le premier groupe de 49 à 55 %, dans le second de 22 à 31 %. Le recul de l'entrée en institution (qui bénéficie surtout à des femmes seules) est un des facteurs du progrès de la vie solitaire.

¹⁹ L'incertitude vient d'une impossibilité de saisir précisément, dans les ménages complexes, la relation ascendant-descendant avec les variables disponibles. Les "fourchettes" de 1975 ont été calculées à partir de l'échantillon au 1/1000è par J. Desabie (INSEE) et nous avons réalisé celles de 1982 sur le fichier au 1/20è, selon la même procédure, approximative.

²⁰ Types de ménages et modes de cohabitation, in *Beyond national statistics : house-hold and family patterns in comparative perspectives*, INSEE, Méthode, n°8, 1991, p.44;

chiques: son recul est largement dû aux progrès des niveaux de vie et de la santé des gens âgés, si remarquables dans les dernières décennies²¹, à la possibilité et au désir de garder l'autonomie d'un chez-soi, avec le soutien éventuel de la famille, du voisinage, des services. Le "maintien à domicile", cela peut être la cohabitation avec des proches, ou le soutien qui permet de rester seul chez soi. Ont contribué à ce maintien, qu'il faut voir dans son unité d'*alternative à l'institution*, l'augmentation des revenus de retraite, l'amélioration de l'habitat des retraités, surtout mais pas seulement en ville²², le développement des services d'aide et de soins à domicile.

Il semble que le grand changement se situe en France au moment du grand développement économique du 3ème quart de ce siècle. Les données les plus récentes, que nous venons d'obtenir sur le recensement de 1990., laissent penser que la baisse, si elle se poursuit, est moins forte dans la période 1982-1990. En *Angleterre-Galles*, R. Wall estime que le recul de la cohabitation des gens âgés a été plus important entre 1961 et 1981 qu'entre le début du siècle et 1961²³. En *Suède* G. Sundström montre qu'il s'est produit, comme aux *Etats-Unis*, entre 1954 et 1976²⁴.

II - LE ROLE des CARACTERISTIQUES des PERSONNES et des LOGEMENTS sur la COHABITATION DES GENS AGÉS

Le *fichier-détail du recensement* nous a permis de construire des *catégories pertinentes de personnes* (par ex. âge, statut matrimonial,

²¹ F. Cribier, Les générations se suivent et ne se ressemblent pas: deux cohortes de retraités parisiens de 1972 et 1984, *Annales de Vaucresson*, n°31, 1991, p.181-197.

²² F. Cribier, Les retraités parisiens et leur logement, *Gérontologie et Société*, n°50, p. 30-47, 1990.

²³ Regional and temporal variations in the structure of the British household since 1851 *Barker et Drake, éd., Population and society in Britain 1850-1980, Londres, 1982.*

²⁴ A haven in a heartless world ? Living with parents in Sweden and the U.S., 1880-1982. *Continuity and change*, 1987, 2, p.145-187. L'auteur montre aussi qu'entre 1880 et 1980 en Suède, entre 1900 et 1970 aux Etats-Unis, s'il y eut une baisse considérable de la cohabitation des hommes mariés avec leurs parents, la cohabitation des hommes non-mariés est restée au même niveau.

type de commune) , de *logements* (par ex. les maisons individuelles de 4 pièces et plus en propriété), de *lieux*. Nous disposons donc de données originales sur **9.9 millions** d'*individus* vivant de la retraite (le quart de ces "retraités" ont < 65 ans) et sur **6.7 millions** de *ménages* ordinaires comprenant au moins une personne vivant de sa retraite ou de celle de son conjoint. Les tableaux 1 et 2 donnent une idée de la façon dont nous avons pu décrire les formes et mesurer l'intensité des cohabitations.

1 - Si la majorité des hommes vivent en couple jusqu'à l'âge de 83 ans, la solitude est le lot d'un nombre important de femmes (dès 63 ans les femmes non-mariées sont plus nombreuses que les femmes mariées), et la cohabitation concerne **27 %** de toutes les personnes âgées et retraitées, hommes ou femmes.

Elle est plus importante chez les jeunes retraités qui ont encore un enfant chez eux, et chez les plus âgés pour qui la cohabitation est souvent un soutien: le minimum est à 70 ans pour les femmes, 75 pour les hommes. Au delà de 75 ans, **30 %** des femmes et **23 %** des hommes cohabitent. *Parmi les personnes de 75 ans et plus non-mariées*, la moitié vivent seules, et parmi les autres les 2/3 cohabitent, le tiers vit en institution. Au delà de 87 ans il y a autant de cohabitants que de personnes seules, et davantage que de personnes en institution.

Le taux de cohabitation *au sens large*, mesuré sur les ménages, est de **27 %**, et *au sens strict*, en excluant les enfants non-mariés et sans enfant de < 25 ans "normalement" présents chez beaucoup de jeunes retraités, de **22 %**. Parmi ces cohabitants au sens strict, le quart des retraités de référence ont moins de 65 ans, et **42 %** "seulement" ont 75 ans et plus.

Age et statut matrimonial sont des variables essentielles de la cohabitation. Jusqu'à 70 ans les couples cohabitent plus que les retraités non-mariés, et beaucoup habitent avec des enfants encore jeunes; après 70 ans les retraités non-mariés cohabitent toujours plus que les couples, et l'écart va en croissant avec l'âge. Veuves et veufs cohabitent plus que les divorcés et surtout les célibataires: mais compte tenu de ce que les 2 derniers groupes ont eu moins ou beaucoup moins d'enfants que les veufs ou les couples, leurs taux de cohabitation restent remarquables.

La configuration des ménages cohabitants a été observée: avec des enfants de < 25 ans seulement, avec des enfants plus âgés, avec des ascendants, d'autres personnes, plusieurs types de personnes. Au

total 78% des cohabitations se font *avec un enfant*, dont 26% avec un petit-enfant. Mais dans 344 000 ménages, dont 285 000 ne comprennent que des retraités, les cohabitants n'ont pas de lien de filiation.

- Au total 48% de ceux qui habitent avec un enfant vivent *avec un fils sans-conjoint*, 28 % *avec une fille*, 24 % *avec un enfant marié* (mais 10% des couples et 42% des retraités non-mariés). Cet enfant marié est 3 fois sur 4 une fille, mais une fois sur 2 seulement dans le Sud-Ouest, et c'est seulement après 80 ans que les femmes les plus âgées vivent plus souvent avec une fille non-mariée qu'avec fils. L'opinion publique continue à penser qu'on vit plus souvent avec une fille qu'avec un fils, parce que c'est vrai des femmes les plus âgées, et que les filles sont beaucoup plus nombreuses que les fils à soutenir leurs vieux parents sans habiter avec eux.

- 16 % des ménages cohabitants réunissent des gens de même génération, 58 % de 2 générations, 25 % de 3 : les ménages où vivent 4 générations sont extrêmement rares !

- La **taille du ménage cohabitant** est de 3.75 pour les retraités mariés, 3.24 pour les retraités sans-conjoint. Mais la moitié de tous les cohabitants n'habitent qu'avec une seule personne, et les 3/4 avec une ou deux. Seuls 9 % des couples et 20 % des autres retraités habitent avec au moins 4 personnes.

- La **mauvaise santé** est sans aucun doute un facteur "favorable" à deux modes de vie de la vieillesse : l'entrée en institution, la vie au foyer de proches qui vous soutiennent. Ce facteur est indépendant de la tradition culturelle de cohabitation, et c'est dans la population urbaine des régions les moins cohabitantes qu'il a sans doute le rôle le plus important dans l'inauguration d'une cohabitation. Notre enquête de 1987 auprès d'un panel de 800 ménages de retraités parisiens de 75-80 ans montrait un taux de cohabitation avec un enfant de 12% : 3% pour les sujets en bonne santé, 10% pour les sujets en assez bonne santé, 25% pour les sujets en mauvaise santé. La très grande majorité de ces cohabitants étaient des femmes non-mariées. Pour ces 800 ménages, le taux de cohabitation total atteignait 15%, et c'est aussi celui qu'on mesure sur le recensement de 1982, en région parisienne, pour cette tranche d'âge.

Nous avons trouvé dans le recensement de 1962 une variable décrivant les "*infirmités*", mais en fait son usage est délicat, et nous ne savons pas vraiment comment la chose a été mesurée. Nous avons observé que le taux de cohabitation des hommes âgés, et on sait que la grande majorité d'entre eux sont mariés, ne varie pas selon cet état

d'infirmité, et que la différence n'est marquée que pour les femmes de plus de 75 ans : 49 % des femmes sans infirmité cohabitent, 58 % de celles qui souffrent d'une infirmité. La variation est la même en ville et en campagne, en zone de faible et forte cohabitation, chez les ménages agricoles et non agricoles, et quel que soit le niveau d'instruction. On peut sans doute y voir un argument en faveur de cette idée que l'infirmité ne joue guère de rôle pour la cohabitation liée à une tradition culturelle et qu'elle joue davantage pour la cohabitation dans laquelle les femmes seules et âgées trouvent refuge au foyer de leurs enfants.

2 - La cohabitation est moins liée au milieu social qu'on l'imagine. A âge égal, seuls les anciens agriculteurs, commerçants et artisans, et les veuves "inactives" (sans retraite propre), cohabitent plus que les autres, en partie du fait de la modicité de leurs revenus, mais aussi à cause des formes prises par les échanges avec les enfants, et notamment celui qui reprend l'exploitation ou le fonds. Parmi les salariés la cohabitation diminue, quand on monte l'échelle sociale, beaucoup plus lentement que ce qu'on croit, et ces différences entre catégories sociales s'atténuent au grand âge.

La cohabitation au sens strict décroît avec l'instruction, qui sert ici d'indicateur de *niveau social*. Il est clair qu'après 75 ans elle est liée en partie à la faiblesse des revenus : c'est la raison pour laquelle elle a tant diminué depuis un demi-siècle, en France comme dans bien des pays occidentaux, tandis qu'augmentait la part des gens âgés vivant seuls - et appréciant le plus souvent leur indépendance.

3 - Les variables "culturelles" nous auraient été bien utiles pour interpréter cette analyse statistique de l'intensité et de la répartition de la cohabitation. On rêve bien sûr de variables décrivant langues et patois, religion et pratiques religieuses, ou encore la vie associative traditionnelle. Or le recensement de 1962 (nous l'ignorons!) a observé dans les trois départements concordataires de l'Alsace-Lorraine de 1871, les populations catholiques (164.000 personnes de 65 ans et plus), protestantes (37.000) et les autres (13.500), et d'autre part les populations uniquement germanophones, parlant l'allemand ou l'alsacien (116.000), les populations francophones et bilingues (au total 97.000). Dans les grandes villes, il y a 34.000 germanophones pour 51.000 bilingues ou francophones, dans les communes rurales qui ont au moins 20 % d'agriculteurs, 43.000 germanophones pour 18.000 bilingues et francophones.

. Les *non-francophones* (majoritaires on l'a vu parmi ces natifs d'avant 1897 observés en 1962) cohabitent davantage que les autres (34% au

lieu de 26%), et la différence s'observe dans les ménages agricoles (42 au lieu de 31%) et non-agricoles (31 au lieu de 26%), dans les populations sans diplôme et avec diplôme, et pour les sujets de plus et de moins de 75 ans.

. *Catholiques et protestants* cohabitent en moyenne dans les mêmes proportions (31 % de la population de 65 ans et plus). Mais cela vient de ce que la structure des deux populations n'est pas la même : en effet en milieu rural d'une part, parmi les agriculteurs de l'autre, la cohabitation est plus élevée chez les protestants (38 et 34%, 46 et 38%), alors que dans les villes de > 50m hab. les catholiques cohabitent un peu plus que les protestants (26 et 24 %); le niveau scolaire ou l'âge n'interviennent pas non plus dans les différences de cohabitation des catholiques et des protestants.

. Car parmi les catholiques comme parmi les protestants, les *germano-phones* cohabitent plus que les autres (33 et 27 % pour les catholiques, 37 et 21 % pour les protestants, chez lesquels l'écart est donc supérieur). La figure 1 le montre bien, et permet aussi de voir que le phénomène est accentué dans les campagnes et bourgs, alors qu'il est très atténué en milieu urbain. On retiendra surtout l'écart qui sépare les protestants francophones des villes (21% cohabitent) des protestants germanophones des campagnes (43%, on n'est pas loin des taux béarnais ou basques!).

On peut penser au rôle des catégories sociales : opposition entre bourgeoisie protestante urbaine et classes populaires et protestantes des campagnes, mais encore opposition entre la haute bourgeoisie réformée et francophile de Mulhouse et les petites bourgeoisies luthériennes des autres villes d'Alsace ²⁵. Nous avons ici quelques données, mais peu de moyens de les interpréter. Il est certain que la question mérite qu'on lui porte attention, et probablement que l'on compare avec les bourgeoisies catholiques et protestantes des villes de l'Allemagne rhénane ou de la Suisse. On aimerait aussi bien sûr disposer de données et de mesures sur les populations catholiques et protestantes des rares régions françaises où la seconde a quelque importance.

4 - Signalons le comportement original des 550.000 ménages de retraités *nés hors de France métropolitaine* mais de nationalité française, qui cohabitent un peu plus que les autres, et surtout des

²⁵ Hypothèse aimablement suggérée par Michèle Magdelaine, historienne du refuge protestant.

263.000 *ménages étrangers* : ils cohabitent moitié plus que les autres, et avec un nombre de cohabitants nettement plus élevé. Mais quel est le rôle respectif des conditions de vie et des traditions culturelles dans cette différence ?

5 - Nous nous sommes attachés à décrire les logements dans lesquels vivent les retraités (différents de ceux des ménages dont le chef est retraité). Le quart de ces logements n'ont qu'une ou 2 pièces, et le tiers de ceux où les retraités vivent seuls ou en couples ; la majorité des retraités qui vivent dans 5 pièces au moins (il s'agit de 21% des retraités) cohabitent. La taille du logement est une variable essentielle de la cohabitation *en milieu urbain*²⁶. On cohabite plus dans les grands logements, mais on cohabite aussi dans les très petits : 8 % des retraités qui vivent dans une ou 2 pièces cohabitent pourtant ! De tous les logements où vivent des retraités, 12 % sont surpeuplés, mais 10 % de ceux où il n'y a pas cohabitation, et 20 % de ceux dans lesquels on cohabite. La cohabitation ne sert pas seulement à "remplir" les logements, elle existe aussi dans des logements "trop petits" : le surpeuplement touche 16 % des couples retraités cohabitants, et 25 % des retraités cohabitants sans conjoint.

III LES VARIATIONS DE LA COHABITATION selon les TYPES de COMMUNES

Nous avons utilisé 4 principes de classement des lieux.

- a) Selon la *taille des localités*,
- b) *Centres et banlieues* des localités de plus de 50.000 habitants
- c) selon l'*appartenance à une zone de peuplement industriel et urbain* de plus ou de moins 75.000 hab., et le "rural profond" hors des ZPIU.
- d) Dans la population rurale, nous distinguons celle qui est *agglomérée* au chef-lieu et celle qui est *éparse*.

Dans l'espace rural, ces types de commune n'ont ni le même habitat (la part des fermes est plus importante dans le rural profond et dans

²⁶ En ville la cohabitation est nettement plus fréquente dans les pavillons en propriété, puis dans les HLM, que dans les autres logements. Mais la cohabitation la plus fréquente, à *taille égale*, s'observe dans les HLM.

les écarts, celle des pavillons modernes dans les campagnes appartenant aux grandes ZPIU), ni les mêmes populations :

- Parmi les 2.038.000 de retraités de référence vivant dans les 35.000 communes rurales du pays, 36% seulement sont d'*anciens exploitants agricoles*.²⁷ Mais la proportion atteint 24% dans les communes rurales des ZPIU de plus de 75.000 habitants, 27% dans celles des ZPIU moins grandes, 44% dans la campagne profonde, hors des ZPIU.

- La différence entre la population des *villages* et celle des *écarts* n'est pas moins grande : 51% d'anciens agriculteurs parmi les retraités habitant hameaux et écarts, et 25% dans l'habitat rural aggloméré.

1- Cohabitation et taille des localités

La cohabitation augmente un peu des grandes aux petites villes, puis très fortement dans les campagnes.

De Paris jusqu'aux localités de 10 à 20.000 hab., la part des ménages cohabitants au sens strict, parmi ceux dans lesquels vivent des retraités, est toujours comprise entre 18,5 et 22%. Dans les localités urbaines de moins de 10.000 hab. elle atteint 23%, et c'est seulement dans les *communes rurales* qu'elle atteint 29% ; elle est un peu supérieure dans les communes rurales de petite taille (tableau 3).

Les taux de cohabitation des couples retraités, des hommes et femmes retraités sans conjoint, de l'ensemble de la population retraitée et des plus âgées varient de la même façon *selon les lieux* pour toutes les catégories distinguées (tableau 4). Seuls les couples les plus âgés cohabitent nettement plus dans les communes rurales que dans les autres milieux, par rapport aux retraités non-mariés du même âge (indice 151 au lieu de 121), alors que leur taux de cohabitation est évidemment inférieur (28 et 45%).

2 - L'opposition entre centres et banlieues

Les écarts sont très importants, quel que soit l'âge des retraités : la cohabitation croît du centre vers la périphérie, et ces différences entre centre et banlieue sont bien marquées dans des unités urbaines de

²⁷ Les anciens ouvriers agricoles et les paysans ouvriers sont classés parmi les retraités non agriculteurs.

taille diverse. L'explication est liée à la fois aux caractéristiques des *populations* et à celles des *logements*.

. Quand ce sont les retraités qui sont *hébergeants*, la cohabitation est plus forte en banlieue où habitent plus souvent ceux qui ont eu le plus d'enfants, et souvent dans des logements moins étroits.

. Quand les retraités cohabitants sont *hébergés*, c'est en général chez leurs enfants installés en banlieue, qui sont plus grandement logés en moyenne que les enfants restés dans le centre.

3 - Types d'espace et habitat groupé et dispersé

La cohabitation au sens strict croît un peu des plus grosses aux plus petites des communes, et c'est particulièrement vrai dans chacun des *types d'espaces caractérisés par l'appartenance à une ZPIU*. Parmi les retraités de référence des communes de plus de 500 habitants 28% cohabitent, 33% parmi ceux des très petites communes, 31% de ceux qui habitent le rural profond et 27% de ceux des autres communes rurales. La part si différente des agriculteurs (voir plus haut) aurait pu entraîner une différence beaucoup plus importante.

La cohabitation au sens strict est plus fréquente pour les ménages qui habitent *hameaux et écarts* que pour ceux qui habitent *bourgs et villages*. Sur les 2 millions de ménages ruraux comprenant au moins un retraité, 1 215.000 vivent au *chef-lieu de la commune*, 824.000 dans les *écarts*. Les gens âgés des écarts cohabitent bien davantage que ceux des villages (35% et 24%). C'est lié à la part inégale des agriculteurs, et accentué par le fait que l'habitat dispersé se trouve être un peu plus fréquent dans la France des fortes cohabitations dont nous allons parler un peu plus bas.

- La différence est encore plus marquée pour les cohabitations que nous avons appelées complexes. C'est ce que montre le tableau 5. Cette cohabitation complexe concerne dans le rural profond 3,4% des habitants des villages et 7,4% de ceux des écarts. Dans ce rural profond la part des *agriculteurs* est plus grande, et celle des jeunes retraités venus vivre dans leur maison de campagne (et peu cohabitants) un peu moins grande que dans l'espace rural appartenant aux grandes ZPIU.

- Parmi les retraités de *85 ans et plus*, la différence atteint 57% : 34% dans les villages et 54% dans les écarts. C'est que dans l'habitat dispersé des campagnes, les *retraités agricoles* sont en proportion très nombreux parmi les plus âgés.

IV - LES VARIATIONS RÉGIONALES DE LA COHABITATION

1 - L'observation de 7 régions

Le fichier-détail du recensement de 1982 a permis de décrire la variation régionale de la cohabitation. Dans les 7 grandes régions (les ZEAT)²⁸ nous avons d'abord observé la cohabitation selon les *types de communes*, *l'âge des retraités*, et les *formes de cohabitation*. Par rapport à une moyenne nationale de 27,1%, les valeurs régionales vont de 23 en Bassin Parisien à 35,3 dans le Sud-Ouest : l'écart est considérable (tableau 6). On voit que la spécificité des régions est bien marquée pour chacun des onze types de communes qu'on a distingués. Ainsi pour les *communes du rural profond* (hors ZPIU), les taux les plus faibles sont en Bassin parisien et les plus forts dans le Sud-ouest (26,3 et 44,6), les indices étant de 78 et 132 pour un indice national de 100. Dans les *localités urbaines de 10 à 50.000 hab.*, l'écart entre Bassin parisien et Sud-ouest va de 21,6 à 29,2, et dans le *centre des grandes villes de 50 à 200.000 hab.* de 21,8 à 27,4. Les écarts régionaux sont plus marqués dans les communes de petite taille, mais restent très forts en milieu urbain. Ce phénomène, remarquable, n'a à notre connaissance jamais été étudié.

Le tableau 7 montre le taux de cohabitation des retraités, dans ces 7 zones géographiques, pour 4 classes d'âge. Les différences régionales sont moins fortes dans la population retraitée de *moins de 65 ans* (les taux vont de l'indice 91 en Bassin Parisien à l'indice 117 dans l'Est, parce que dans ce groupe d'âge la cohabitation avec des enfants de moins de 25 ans est fréquente et que cette forme de cohabitation a de faibles variations régionales. Les différences sont plus importantes à

²⁸ L'INSEE en distingue 8, mais nous avons réuni Ile-de-France et Bassin parisien.

65-74 ans (les indices vont de 86 en Bassin Parisien à 134 dans le sud-ouest) et surtout à 75-84 ans (indice 81 et 149 dans les mêmes régions), et se maintient à 85 ans et plus (indice 80 et 130).

Le tableau 8 présente, pour les *retraités de 75 à 84 ans*, la variation régionale de la cohabitation selon les **types de commune**. Les valeurs sont très dispersées, et l'ordre des régions est à peu près toujours le même. En tête et de beaucoup le Sud-ouest, avec un taux de cohabitation moyen de 35,3%, et des taux qui vont de 44,6 % dans le rural profond à 29% dans les villes de plus de 200.000 hab. (Bordeaux et Toulouse), suivi de loin par l'Est, le Centre-Est et le Sud-Est (26,1, 24,4, 24,2) puis, proche de la moyenne nationale, l'Ouest (23,4), le Nord (21,3) enfin le Bassin Parisien (19,1). C'est dans le rural profond que les écarts d'une région à l'autre sont les plus marqués, mais dans la partie centrale des grandes villes ils sont encore très prononcés : les indices régionaux varient de 85 à 131 dans le coeur des villes, de 74 à 138 dans le rural profond !

Toutes les formes de cohabitation varient-elles de la même façon selon les régions ?

. La *cohabitation complexe* est nettement plus fréquente dans les régions de forte cohabitation, dans le Sud-Ouest en particulier. La *cohabitation entre 2 générations de retraités*, est forte surtout dans le Nord, l'Ouest, le Sud-Ouest.

. La cohabitation *avec des enfants de moins de 25 ans* varie peu d'une région à l'autre, et dépend davantage des types de communes et de la part des jeunes retraités ouvriers, immigrés en particulier : c'est dans les régions où la part des retraités citadins est la plus forte qu'elle est la plus grande, surtout quand la population immigrée est nombreuse.

. La *cohabitation avec un enfant marié ou de plus de 25 ans* fait le gros de la cohabitation, et crée donc largement les variations régionales, telles que nous les avons décrites.

. La *cohabitation des retraités avec un autre retraité non-conjoint* apparaît au tableau 9, en pourcentage et en indice. C'est dans le Sud-Ouest que les taux sont de beaucoup les plus élevés (indice 156), puis dans le Sud-Est (indice 133), et dans le Bassin parisien qu'il est le plus faible (indice 74). Dans environ la moitié des cas, il s'agit d'une *cohabitation entre 2 générations de retraités*.

2 - Les variations départementales

Une variation régionale plus fine apparaît à l'échelle départementale. Les 3 cartes présentées décrivent des populations retraitées.

- Carte figure 2 : les ruraux anciens agriculteurs de 75 ans et plus.
- Carte figure 3 : les ruraux de 75 ans et plus.
- Carte figure 4: les citadins de 75 ans et plus des unités urbaines de moins de 50 000 hab d'un département ²⁹.

Les contrastes spatiaux les plus forts concernent les anciens agriculteurs des campagnes, mais ces contrastes sont très marqués aussi pour la population des petites villes et, plus remarquable encore, on le verra un peu plus loin, des grandes. Pour les ruraux âgés, agriculteurs ou non, les écarts départements vont de 1 à 4, pour les retraités des villes de moins de 50.000 hab. de 1 à 2,5, et dans les grandes villes d'un département encore du simple au double.

. Pour les anciens exploitants agricoles des communes rurales, le maximum atteint 79 % dans les Pyrénées-Atlantiques, le minimum, dans la Sarthe, 19 % (la moyenne est de 40.6).

. Pour l'ensemble des ruraux les valeurs vont de 65% dans les Pyrénées-Atlantiques à 16% dans la Sarthe (moyenne 32.5%).

. Dans l'ensemble départemental des unités urbaines de 50000 hab., les taux vont de 39% dans les Pyrénées-Atlantiques à 16% dans la Seine-Maritime (moyenne.24.1%). Pour l'ensemble des unités urbaines de plus de 50 m hab. d'un département (nous les observerons une à une un peu plus loin), le maximum de 33% est atteint dans 5 départements du sud-ouest, le minimum de 15% dans 5 départements d'un grand Bassin parisien.

La partition régionale observée en milieu rural, pour les *anciens agriculteurs* ou *l'ensemble des ruraux* est celle des "Trois France". On notera que ces contrastes régionaux sont bien différents de ceux de la

²⁹ Voir plus loin la carte de la cohabitation des citadins de 65 ans et plus des villes de plus de 20.000 hab.

répartition des *fécondités* d'hier, responsables des descendance régionale inégales des populations retraitées d'aujourd'hui. Dans le Sud-Ouest, la fécondité est faible depuis le milieu du 19^e siècle.

. Un bloc de très *fortes valeurs* existe dans 8 départements du Sud-Ouest (de 48 à 65 %), il est entouré par 16 départements de forte cohabitation (35 à 47 %), et des valeurs de cet ordre s'observent en Bretagne occidentale, dans l'Alsace-Lorraine de 1871-1919, enfin dans 5 départements du Centre-Est (Alpes du Nord et leur bordure).

. De *faibles valeurs*, de 16 à 23 %, s'observent dans 15 départements situés au centre de la France du Nord, du Bas-Maine à la Champagne et à la Bourgogne.

. Une *zone intermédiaire* s'étend au contact de la France des fortes et des faibles cohabitations, et dans 6 départements du Midi méditerranéen dans lesquels les campagnes reçoivent beaucoup de citadins venus d'ailleurs pour la retraite, et beaucoup moins cohabitants que les "indigènes".

Cette partition géographique s'observe aussi pour la cohabitation des **retraités des petites villes** (encore que le centre du Bassin parisien ait des valeurs moins faibles que l'auréole de départements très peu cohabitants qui l'entourent, carte fig.4), et de ceux des **grandes villes** :

. Les taux départementaux sont compris entre 13 et 17 dans 8 départements de la France du Nord : ces taux ne se retrouvent jamais dans la moitié méridionale de la France.

. Par contre les valeurs vont de 24 à 33 % dans tous les départements de la France du Sud-Ouest et du Midi qui possèdent des grandes villes, à l'exception des Alpes-Maritimes, où l'importance des migrations de retraite explique un taux nettement inférieur (19 %).

3 - Le rôle de la localisation régionale des villes

Nous parlerons ici de la cohabitation des personnes de *65 ans et plus* dans les *unités urbaines de plus de 20 m hab.*, observées une à une, grâce à un sondage au 1/4 du recensement de 1982 (carte fig. 5). On retrouve de façon frappante les mêmes contrastes régionaux.

- Les taux supérieurs à 26 % ne s'observent que dans le Sud-Ouest, dans le Midi catalan et languedocien, dans certaines petites villes

d'Alsace et de Lorraine. Des taux compris entre 30 et 34 % sont observés à Carcassonne, Beaucaire, Martigues, Dax, Mont-de Marsan, St-Jean-de-Luz, Mazamet, Castres, Albi, Montauban, Toulouse³⁰.

- Les faibles taux de cohabitation, de 15 à 18%, sont fréquents dans la moitié nord de la France, de la Bretagne orientale à la Lorraine occidentale, et on observe par ailleurs dans les villes thermales et surtout les stations de bord de mer un taux inférieur à la moyenne régionale dans des villes où la fonction de retraite est importante (une seule exception: St-Jean-de-Luz).

Dans les 12 unités urbaines qui dépassent 350 000 hab., nous avons observé (tableau 10) les taux de cohabitation par tranches d'âge, et selon le parc de logements occupé, pour l'ensemble de la population retraitée, : les taux sont donc inférieurs à ceux de la carte de la figure 5 qui concernait les gens de 65 ans et plus. La localisation régionale joue un rôle majeur sur le taux de cohabitation de chaque ville. C'est à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille qu'existent les plus forts taux (plus de 24 %), à Rouen le plus faible (15.9%). Mais dans l'inégale cohabitation observée dans ces 12 agglomérations le parc de logement joue un rôle ³¹.

- Dans ces grandes villes, c'est dans les propriétés pavillonnaires qu'on trouve la plus forte proportion de retraités cohabitants (28 %), puis dans les HLM (19 %), enfin dans les appartements en propriété (15 %) ou locatifs non-HLM (14 %) ; à des niveaux variés l'ordre est presque le même dans les 12 UU. La cohabitation des retraités est plus forte en HLM dans les localités où vit une nombreuse population née hors de France (Marseille notamment).

- Dans la France des fortes cohabitations (à Toulouse, Marseille) la forte cohabitation résulte d'indices élevés pour la cohabitation dans chacun des parcs. A l'inverse, dans la France des faibles cohabitations (à Rouen ou à Nantes) les indices sont inférieurs à la moyenne dans

³⁰ Les très forts taux mesurés à Bastia et Ajaccio sont étonnants, comme bien des résultats du recensement de l'île.

³¹ La répartition des ménages où vivent les retraités entre 5 types de logement montre des différences très grandes d'une ville à l'autre : pour la propriété pavillonnaire les proportions sont inférieures à 20 % dans 5 unités, supérieures à 45 % dans 3, pour les HLM on va de 5 à 25 %, pour les locations non-HLM de 17 à 38 %.

chaque segment du parc, et pour l'ensemble des retraités de référence de la localité.

Il existe dans certaines villes un **effet de parc**. Ainsi le fort taux de cohabitation des retraités de **Bordeaux** s'explique en partie par une part très élevée de la *propriété pavillonnaire* (45% des retraités habitent ces logements) : un taux de cohabitation supérieur de 14 % dans ce parc à la moyenne nationale suffit à porter le taux de cohabitation de Bordeaux à l'indice 129. Un exemple inverse est fourni par **Nice** : le taux de cohabitation est celui de la moyenne des grandes villes (indice 99) quoique le taux de cohabitation soit très supérieur à la moyenne dans *chacun* des 4 grands segments du parc : c'est la forte proportion d'*appartements en propriété* et de *locations non-HLM* de Nice qui explique que le taux d'ensemble soit tout juste dans la moyenne. A **Lyon** le faible taux de cohabitation (16 %) résulte à la fois d'une faible cohabitation dans chaque parc, et d'une proportion de propriété pavillonnaire bien inférieure à la moyenne des grandes agglomérations.

Dans le **Grand Paris** le taux inférieur à la moyenne (17 %) résulte d'un taux inférieur de 4 à 7 % dans chaque segment du parc, sauf les HLM. Mais le taux moyen est supérieur à ce qu'il est dans bien des unités urbaines de la moitié Nord du pays. Comment l'expliquer ?

On pense à **l'origine géographique des retraités parisiens**. La part des *natifs de l'étranger* parmi les retraités (17 %) est beaucoup plus forte que dans la moyenne des grandes villes. D'autre part la France des fortes cohabitations a fourni à la Capitale une partie de sa population aujourd'hui retraitée : ce n'est pas le cas à Rouen ou Chartres, Reims ou Troyes, Dijon ou Le Mans. Pour vérifier cette hypothèse d'un *comportement différent des Parisiens originaires de l'étranger ou de la France des fortes cohabitations* nous avons mesuré la part des retraités de référence cohabitants selon le département de naissance.

. Pour les *natifs de Paris* (475000), le taux de cohabitation au sens large est de **19.6 %**, pour ceux des banlieues de **21 %**.

. Pour les RR parisiens *nés hors de France métropolitaine* (203.000) il est de **34 %**.

. Pour les *natifs des départements de province* (539.000) le ~~taux~~ moyen est de **21.5 %**, mais il est compris entre **18** et **20 %** pour les natifs des départements de la France du Nord, et **supérieur à 23 %**

pour ceux de 16 départements de la France du Sud. Les Parisiens originaires de la France des fortes cohabitations ont des comportements différents, après 30 ou 50 ans de vie parisienne, mais la différence est modeste : la grande majorité des retraités cohabitants de la région parisienne ne sont pas nés dans la France du Midi, et les 3/4 des originaires des départements à forte cohabitation ne cohabitent pas !

4 - Les variations locales

Voir annexe 2, page 35 , les délimitations utilisées

Nous avons réalisé 3 cartes pour les **départements**, les **districts** et les **cantons**. Nous avons chaque fois regroupé les unités spatiales en 4 groupes d'effectifs égaux (des quartiles) et les avons représentées avec les mêmes figurés. Passant du département au canton, les résultats perdent en sûreté, en *significativité* mais gagnent en compréhension, en *signification*. La carte départementale (fig. 6) est inévitable car elle est souvent la seule façon de mettre en rapport la cohabitation et des phénomènes qui ne sont connus ou cartographiés qu'à l'échelle départementale. La carte cantonale (fig. 8) est sans doute la façon la plus raisonnable de représenter finement un phénomène : l'INSEE l'utilise couramment dans ce but. Mais si le département gomme les différences, le canton les exacerbe (ou les crée) : dans l'un et l'autre cas l'interprétation de la carte peut s'avérer difficile. C'est pourquoi la carte des districts (fig. 7) peut apparaître comme une voie médiane et plus intelligible.

- *Les districts confirment* largement ce que les départements nous montraient : un grand Bassin Parisien peu cohabitante, une France méridionale ou périphérique plus cohabitante, avec les 3 noyaux principaux, Gascogne, Toulousain et Massif Central méridional, puis la Savoie et enfin l'Alsace-Lorraine.

- *Mais l'image s'affine*. On voit de nouveaux noyaux de cohabitation, de moindre superficie (en Finistère, Embrunnais-Briançonnais, Haut Jura), à cheval sur plusieurs départements (Bocage vendéen et choletais) ou moins marqué (Basse-Normandie littorale, Ternois-Flandres). Parallèlement on distingue de nouveaux noyaux de faible cohabita-

tion, au moins relative : Basse-Bretagne intérieure, littoral vendéen et charentais, vallée de la Saône, Barrois.

- *Des contrastes* entre départements *s'estompent* quand on considère les districts (et de façon "fractale" les contrastes entre districts s'évanouissent avec les cantons, etc...). Le Nord et le Pas-de-Calais en sont un bon exemple, dont le contraste n'est que la résultante aléatoire de l'assemblage de districts assez homogènes : les 16 districts varient dans une fourchette de 24 à 30% (à l'exception de celui de Lille avec 34%).

- *D'autres contrastes* entre départements *demeurent* à toutes échelles d'observation. Les rives savoyarde et bugiste du Rhône s'opposent fortement et à toutes échelles. C'est encore le cas des versants rouergats et languedociens des Cévennes ou du contact entre l'Ille-et-Vilaine et les 3 autres départements bretons historiques. Ce sont là des frontières qui opposent souvent de grands ensembles, dont les 2 départements ne sont que les extrémités. Il reste à savoir pourquoi ces contacts sont si brutaux.

- Car d'autres départements sont des *zones de transition* : en les observant à une échelle plus fine, ils perdent leur individualité et leurs districts se fondent dans des ensembles plus vastes. Le cas de l'Aude est exemplaire : les 3 districts occidentaux (38, 40 et 44%) ont des taux aquitains (48% dans le Lauragais) quand les 2 districts orientaux (32 et 35%) ont des taux méditerranéens (33 et 30% dans le Biterrois et les Fenouillèdes). On retrouve la vieille frontière des intendances de Montpellier et de Toulouse. On observe une situation semblable avec la Gironde : des 26% du littoral médocain au Nord-Ouest aux 41% des Landes bazadaises au Sud-Est, entre les faibles cohabitations du littoral charentais (22% dans le district de Marennes) et les fortes cohabitations des Landes gasconnes (47% dans le district de Mont-de-Marsan). C'est encore le cas du Cher où l'on passe progressivement des confins de la Combrailles au Sud (39 et 36% pour les districts d'Aubusson et de Boussac dans la Creuse) au Boischaut (29%), au district de Bourges (24%), au Sancerrois (19%) et aux limites de l'Orléanais (21% pour le district de Gien dans le Loiret).

- Certains départements sont d'une étonnante *homogénéité*. La Drôme avec ses 5 districts dont les valeurs s'échelonnent de 32 à 34% en est l'archétype. L'exemple est d'autant plus étonnant si l'on considère la diversité des milieux : vallée du Rhône, montagne du Vercors, collines du Bas-Dauphiné, contreforts méditerranéens des Baronnies. L'Aisne (6 districts de 21 à 24 %) et l'Ille-et-Vilaine (6 districts de 20 à 23%) sont de même type.

- A l'opposé, d'autres départements présentent des *contrastes internes forts et inattendus*. Dans le Finistère, les taux varient de 31 à 35% pour 5 districts mais s'abaissent à 25% pour celui de Carhaix et montent à 41% pour celui de Landerneau et à 47% pour celui de Pont-Croix (dont certaine commune fut si longuement étudiée). Pour simplifier le tout, on remarquera que les 2 districts en question ne sont nullement contigus. Avec des contrastes moins accentués, le district de La Mure (28%), c'est-à-dire l'Oisans, le Champsaur et le Trièves, s'oppose à ses voisins, montagnards ou non (32 à 39%). C'est encore le cas de l'Alsace, où l'on cohabite plutôt moins dans les 3 districts de montagne et du vignoble de la partie moyenne (29 à 34%) que dans les autres (36 à 50%), sachant que le fait est encore avéré quand on considère les cantons.

*

La compréhension des singularités locales nous échappe largement. Elle fait appel à des connaissances que seuls possèdent ceux qui travaillent sur ces terrains. Notre seule ambition était de montrer les nuances, quelquefois importantes, qu'apportait la carte des districts dans la représentation des grandes répartitions régionales de la cohabitation. Cette carte des districts est surtout, et celle des cantons l'est encore plus, un document mis à la disposition de chercheurs capables d'identifier des répartitions locales, et surtout d'en donner le sens.

suite p. 31

5 - L'évolution des répartitions régionales de la cohabitation

Une analyse originale du *recensement de 1962* nous a permis d'observer, par comparaison avec celui de 1982, vingt années d'évolution, dans une période de recul important de la cohabitation.

C'est seulement en 1992 que nous avons pu acquérir un fichier au 20ème (le seul disponible) de ce recensement, le premier à avoir été informatisé. Nous avons travaillé à construire les variables *ad hoc* pour comparer aux deux dates un même indice de cohabitation dans des circonscriptions comparables, les départements bien sûr, mais aussi les districts (voir plus haut leur définition).

1 - Deux graphiques décrivent l'évolution de la cohabitation selon *les districts*.

. La figure 9 montre pour chaque district les valeurs du *taux de cohabitation observé en 1962* (en abscisse) et *en 1982* (en ordonnée). L'écart moyen est de 30 %, et le graphique montre que les valeurs de 1962 et 1982 sont très liées : le taux de corrélation dépasse 90 %.

. Le graphique de la figure 10 montre un aspect tout différent de l'évolution. Cette fois nous mettons en rapport *l'évolution 1962-1982* avec le *taux "initial" de cohabitation de 1962*. L'absence de liens entre les deux mesures est frappant. C'est "la boule", résultat de l'existence de fortes et de faibles diminutions à la fois là où les valeurs étaient fortes et là où elles étaient faibles. Voilà qui demande à être éclairé par la cartographie des localisations de ces évolutions.

2 - La *carte des évolutions* a été réalisée à l'échelle départementale, pour avoir des répartitions significatives au sens statistique, puisqu'on travaillait au 1/20ème. On y voit apparaître (fig. 11) une structure spatiale tout à fait nouvelle par rapport à celle des répartitions de 1962 et 1982 (qui figurent sur les cartes de la fig. 12)³².

. On notera le faible déclin du Sud-Ouest et d'une partie du massif central qui prolonge cette zone de forte cohabitation.

³² On verra sur la carte de la **figure 13** la situation de 1962 par district, et on pourra la comparer à celle de la **figure 7**

. A l'inverse le déclin est particulièrement marqué dans un grand Ouest, qui cette fois comprend *à la fois* des départements de forte cohabitation (Vendée, Finistère) et de faible cohabitation (Mayenne surtout).

. Même observation dans une zone à faible déclin cette fois, comprenant 11 départements de la France du Nord-Est : certains avaient une forte cohabitation (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle), les autres une beaucoup plus faible.

3 - Passons alors à l'observation de *l'évolution de la cohabitation selon les districts*. Cette observation conforte dans son ensemble ce que nous avons vu dans les départements. On retrouve en particulier la zone de faible diminution de la cohabitation du Sud-Ouest gascon et du sud du Massif Central, amputé des abords de Toulouse et de Bordeaux. Mais le trait le plus nouveau, quand on observe les choses à cette échelle, est la grande variabilité locale de la répartition de l'évolution. Une partie de cette variabilité est sans doute imputable à l'incertitude des mesures (le 1/20ème de 1962 rapporté au 1/4 de 1982), mais le résultat traduit des réalités locales que nous ignorons.

On notera que les répartitions des taux et leur évolution obéissent à deux logiques spatiales largement étrangères l'une à l'autre. On relèvera aussi que l'évolution de la cohabitation ne dépend ni de son intensité, ni de ses formes passées, et que malgré des évolutions différentes, la carte de la répartition traduit, dans son ensemble, les mêmes grandes oppositions en 1982 qu'en 1962.

CONCLUSION

Avons-nous véritablement, à partir de cette définition de la cohabitation permanente par une institution statistique, observé le phénomène le plus intéressant en matière de vie commune ? Il y a, nous l'avons dit au début de ce texte, des cohabitations saisonnières, fort importantes pour les plus âgés, parfois très régulières et de longue durée - quand on "remue" les vieux successivement chez chacun de leurs enfants pendant la saison d'hiver - , il y a des formes de proximité résidentielle, sur le même palier d'un HLM, ou de tout autre

immeuble, dans le pavillon voisin, et souvent dans un pavillon construit sur le même terrain, dans des maisons rurales d'un même hameau, parfois donnant sur la même cour ³³

Le soutien aux gens âgés est largement assuré par la proximité de résidence de ceux et surtout celles qui les aident, filles, plus rarement brus, ou femme sde même génération (soeurs, cousines), et ce soutien est *plus fréquent dans les régions peu cohabitantes* que dans les régions les plus cohabitantes. Il est probablement aussi plus fréquent dans les régions rurales de forte densité, et dans celles où la fécondité d'hier a été plus élevée, et dans celles où l'exode rural d'il y a 40 ans a été plus faible.

Nous avons eu l'occasion de dire à plusieurs reprises qu'il n'y a pas coïncidence entre soutien aux gens âgés et cohabitation : il y a des *soutiens sans cohabitation*, et nous pensons qu'ils sont plus fréquents dans les régions de faible cohabitation, il y a des *cohabitations sans soutien* des vieux, dans lesquelles les vieux vivent finalement isolés, ou dans lesquelles ce sont les vieux qui au contraire soutiennent leur famille, de bien des façons, il y a enfin de nombreuses formes d'entraide mutuelle, de façons de réunir les ressources et les forces d'un groupe familial.

Il reste que la transmission d'un patrimoine a des conséquences sur la prise en charge du donateur vieillissant, mais "qu'au modèle simple de cohabitation lié au partage inégalitaire des biens, succèdent souvent des formes nouvelles qui traduisent les changements en cours dans l'ensemble social" ³⁴. Ces évolutions sont liées à l'intérêt du patrimoine (exploitation agricole, artisanat, fonds de commerce, cabinet, officine et quelques autres), à la trajectoire sociale des ascendants, à celle de la fratrie des héritiers, et bien sûr au modèle familial de transmission.

³³ On peut d'ailleurs se demander quelle est l'influence de l'architecture rurale sur la façon dont l'INSEE considère qu'il y a un ou plusieurs logements, dès qu'il y a des portes extérieures individuelles.

³⁴ C'est un sujet qui a été traité à plusieurs reprises par une équipe de recherche de Toulouse. Voir en particulier Marcel Drulhe et Serge Clément, Transmission du patrimoine et prise en charge des parents âgés du Sud-Ouest rural, *Sociétés Contemporaines*, n° 10, juin 1992, p. 93-110.

Elles sont aussi, bien sûr, liées au milieu local : marché de logement, équipements, desserte, accès aux services de soin et aux aides sociales.

Le soutien aux gens âgés existe sous des formes bien différentes, et quand il n'y a pas cohabitation dans un même logement, il existe certainement d'autres formes de soutien, dont la répartition géographique "compense" la précédente. Il y a des formes d'aide de "proximité" des proches, des modes de vie dans lesquels les proches tiennent une grande place, et qui permettent, le grand âge venu, le "maintien à domicile" tellement souhaité aujourd'hui par les gens âgés. L'élévation des niveaux de vie, l'amélioration des logements en milieu urbain et en milieu rural, la diffusion des pratiques socialement majoritaires, transforment aujourd'hui les données : on peut penser que les enfants adultes d'abord, et les vieux eux-mêmes dès aujourd'hui et plus encore demain, auront souhaité des modes de vie plus autonomes que ceux de la cohabitation traditionnelle.

Annexe 1 - Définitions de la population âgée ou retraitée et de la cohabitation

Dans ce travail, nous employons différentes définitions qu'il s'agisse de la population âgée ou retraitée, de la cohabitation ou de ses diverses formes. Les raisons tiennent essentiellement à *un problème de sources*. Nous avons acquis successivement 3 extractions de 2 recensements (1982 et 1962).

1 - Le recensement de 1982 au 1/20 ème. Sur ce fichier de taille raisonnable (2,5 millions d'observations !) nous avons eu le *temps* et les *moyens* de procéder à des recodages assez complexes, nécessitant la création de plusieurs fichiers intermédiaires portant successivement sur les ménages et les individus, recodages qu'il fallut concevoir, programmer, mettre au point et, surtout vérifier. En retour, nous avons disposé d'indicateurs ad-hoc et précis.

2 - Le recensement de 1982 au 1/4. Nous voulions obtenir cette extraction à un prix raisonnable, en limitant le nombre de variables, et pouvoir l'exploiter de façon économique. Le fichier comprenant plus de 10 millions d'observations, nous avons résolu de nous passer de recodages et d'utiliser au mieux les variables déjà construites par l'INSEE. Ce que nous avons perdu en adéquation et en précision, nous l'avons retrouvé en coût et en rapidité. De plus nous envisagions déjà une comparaison avec le recensement de 1962, et nous savions qu'elle ne pourrait se faire que sur la base de variables standards et simples, voire simplistes.

3 - Le recensement de 1962 au 1/20ème. Ce recensement est le premier à avoir été informatisé par l'INSEE. Mais il présente en rapport avec l'étude que nous menons 4 autres caractéristiques. Les *ménages* sont définis et décrits d'une façon que l'INSEE modifiera profondément au recensement suivant (1968); les règles d'attribution du *caractère urbain ou rural* d'une commune changeront elles-aussi au recensement de 1968 (pour rester stables jusqu'à nos jours); les départements de la *région Ile-de -France* seront complètement remaniés entre 1962 et 1968; Enfin ce recensement de 1962 offre quelques perles rares, comme une description des infirmités des individus, ou encore en Alsace-Lorraine leur langue et religion ! En résumé le recensement de 1962 est assez atypique. Recréer des variables complexes et comparables aux recensements ultérieurs est une tâche d'autant plus ardue que la documentation relative à ce recensement se fait rare, et que nous y avons déjà découvert une variable erronée. La sagesse commande de se contenter de variables

simples, et déjà elles n'ont pas été faciles à reconstituer. Nous retrouvons là les conclusions du paragraphe précédant.

Nous présentons ici les 2 ensembles de définitions en rapport avec les 2 types de fichiers que nous venons d'évoquer.

1 - Le recensement de 1982 au 1/20ème. Nous avons choisi de nous intéresser aux personnes vivant des revenus d'une retraite, ou, au moins, ne vivant pas des revenus d'une activité, la leur ou celle de leur conjoint. Traduit en terme de variables censitaires cela donne: toute personne se déclarant retraitée ou bien sans emploi et âgée de 55 ans ou plus, et dans ce cas l'éventuel conjoint est lui-même retraité ou sans emploi et âgé de 55 ans ou plus. Pour simplifier, nous appelons une telle personne "*retraitée*".

En repérant tous les retraités présents dans un ménage, nous pouvons en distinguer un, qui sera le *retraité de référence* du ménage. En nous intéressant alors aux individus restants du ménage, à l'exclusion de son éventuel conjoint, nous pouvons identifier le cas échéant soit un *2ème retraité de référence*, soit un *non-retraité de référence* (les 2 ne sont pas exclusifs). Dès lors qu'il existe dans un ménage un 2ème retraité de référence ou un non-retraité de référence, c'est un ménage où au moins un retraité cohabite avec quelqu'un d'autre que son conjoint.

Enfin, l'examen des liens familiaux qui unissent le retraité de référence au 2ème retraité de référence ou au non-retraité de référence permet de fonder une typologie assez simple des formes familiales de la cohabitation. Ainsi, nous avons fréquemment distingué les cohabitations avec seulement des enfants de moins de 25 ans et sans conjoint ni enfant en les appelant "*avec enfant en famille*", reprenant en cela la terminologie de l'INSEE. Nous avons aussi isolé les cohabitations ne mettant en jeu que le retraité de référence (et son conjoint) et soit le 2ème retraité de référence, soit le non-retraité de référence (et leurs conjoints et enfants "en famille"). Nous les avons alors nommées "*simples*". Ces cohabitations simples peuvent se rapporter aussi bien à des ensembles d'ascendants et descendants, qu'à des groupes de 2 frères ou soeurs. Les autres cas de cohabitation qui mettent en jeu plus de 2 familles et individus hors famille constituent la cohabitation "*complexe*".

En mettant en rapport les caractères *individuels* des retraités de référence et des autres individus de référence, on peut assez facilement décrire les caractères conjoints des cohabitants et constituer des sous-ensembles de retraités dont on étudiera la

cohabitation. Ce sont là des facilités que nous n'avons plus avec une cohabitation décrite à partir des variables "natives" des recensements.

2 - Les recensements de 1982 au 1/4 et de 1962 au 1/20ème. En renonçant à appréhender le couple et en décrivant les individus seuls, nous devons nous contenter de l'âge et de l'activité. En réalité notre servitude est plus grande encore, car pour repérer la cohabitation nous devons faire appel à des variables (fournies par l'INSEE) qui se rapportent aux individus de 65 ans et plus du ménage. De sorte que nous saurons si un ménage comporte au moins un individu de 65 ans ou plus vivant avec quelqu'un d'autre que son conjoint: c'est une définition analogue à la précédente. En revanche, elle n'a de sens qu'avec des individus de 65 ans ou plus, qui constituent désormais la nouvelle population étudiée.

Là aussi nous avons voulu distinguer des formes de cohabitation, mais les variables de l'INSEE nous ont imposé une autre distinction.

La cohabitation sera "*simple*" si elle met en jeu 2 individus isolés, ou 2 chefs de famille ou bien 1 individu isolé et 1 chef de famille reliés par un lien de filiation. Tous les autres cas seront réputés "*complexes*".

Annexe 2 - LES DECOUPAGES SPATIAUX

Pour l'étude de la répartition spatiale de l'intensité, des formes et de l'évolution de la cohabitation nous avons dû choisir un, ou plutôt, des **découpages spatiaux** du territoire français. Nous pensions que ceux-ci devaient obéir à **4 exigences**, à savoir 2 objectifs et 2 contraintes: homogénéité et régularité d'une part, significativité et faisabilité d'autre part.

1 - Des zones homogènes. Il y a 2 façons de les envisager. On peut rechercher des zones ayant les mêmes caractères, particulièrement naturels, agricoles ou paysagers ou bien vouloir des zones ayant eu une histoire commune. On constate fréquemment que les 2 approches sont contradictoires: les entités historiques, même les plus petites, se sont souvent formées à partir de territoires hétérogènes par leurs ressources naturelles mais complémentaires dans leur mise en valeur. En relation avec l'objet de cette étude, on peut se poser la question suivante: dans nos sociétés contemporaines, les faits culturels sont-ils liés au *milieu naturel* ou à l'*histoire* avec tout ce que cela suppose d'échanges et de complémentarités ? L'histoire nous semble bien sur la réponse essentielle.

Mais cela pose un redoutable problème. Les géographes, les agronomes et les statisticiens des ministères ont constitué depuis quelques dizaines d'années des *régions agricoles*, dont l'usage s'est généralisé et dont la nomenclature est reconnue par tous. Les historiens n'ont pas construit de *régions historiques* d'une utilisation standard d'une époque à l'autre. Il était hors de question de se lancer dans une aventure semblable. Il fallait trouver un succédané. Remonter jusqu'aux limites de l'Ancien régime était une tâche vaine: il était impossible de choisir entre des limites qui, malgré des exceptions notoires, étaient disparates, incohérentes entre elles et extrêmement changeantes avec le temps. En revanche, les circonscriptions administratives créées par la Révolution ont déjà 2 siècles d'existence et sont encore, à peu de choses près, les nôtres. Quand on connaît le caractère volontaire et rationnel qui a présidé à leur constitution (sans toutefois exclure les rivalités politiques), on a de bonnes raisons de croire que l'on tient peut-être là des régions dont les hommes de l'époque ont pensé qu'elles avaient eu ou auraient un destin commun.

2 - Des zones régulières. Ces circonscriptions ont en outre une seconde qualité: créées pour permettre un accès égal à un chef-lieu, elles engendrent presque mathématiquement une couverture régulière du territoire (les géomètres appellent cela un *pavage*) dont la taille du "pavé" dépend du temps que l'on met pour aller aux chef-lieu de département, d'arrondissement, de canton. A quelques modifications près, très localisées, les **départements** n'ont guère changé et leur régularité demeure largement. Les **cantons** ont peu changé dans les zones rurales, mais ils sont méconnaissables en zone urbaine (celles-ci ne représentent cependant qu'une petite partie de la superficie du territoire).

Si l'on veut une échelle spatiale intermédiaire, les choses se compliquent: près de 100 arrondissements ont disparu à l'occasion d'une réforme en 1922 (par souci d'économies) et la belle rationalité des arrondissements d'origine ne se retrouve plus dans les arrondissements contemporains. Qu'à cela ne tienne: reconstituons les premiers. Les mathématiques sont impitoyables: sachant que l'arrondissement du chef-lieu de département est souvent au centre du département et que le département est découpé en 4 arrondissements, il est très difficile d'obtenir un maillage régulier. L'arrondissement est la circonscription la moins achevée des réformateurs de 1789: la meilleure preuve est qu'ils s'y sont pris à 2 fois en créant d'abord des districts (en moyenne une fois et demie plus nombreux que les arrondissements, mais dont le nombre variat beaucoup trop d'un département à l'autre) en 1790, puis des

arrondissements en 1800³⁵. Aussi, partant des arrondissements d'origine, les avons-nous quelquefois divisés pour régulariser le maillage en utilisant alors les districts de 1790. Faute de mieux, nous avons appelé ces découpages des **districts**.

3 - Des zones significatives. Nous entendons par là des zones dont les effectifs permettent de tirer des conclusions sûres, les effectifs étant, bien sûr, le nombre de personnes matériellement présentes dans le fichier du recensement, et non ce nombre après redressement, c'est à dire multiplié par 4 ou 20. Selon le taux d'extraction du recensement, selon aussi la sous-population que l'on décrit (total, seuls cohabitants, ruraux, etc...), nous serons amenés à choisir les cantons, les districts, les départements voire les régions ou des regroupement de régions (les ZEAT de l'INSEE).

4 - Des zones "faisables". Les recensements renseignent sur la commune de résidence. Grâce aux numéros INSEE des communes, on peut enrichir la description des communes (par des typologies, par exemple) dans le fichier du recensement lui-même. A priori on a donc toute liberté pour constituer les agrégats spatiaux que l'on veut. Le problème vient de la comparaison à 2 périodes censitaires, surtout quand elles sont éloignées de 20 ans. Sur une aussi longue durée, la trame communale a beaucoup évolué: des milliers de communes ont disparu par fusion et quelques-unes ont été créées. Les tables de passage informatisées des codes de communes d'un recensement ancien au suivant ont disparu depuis longtemps de l'INSEE. La reconstitution de ces tables est un travail délicat, ingrat et de longue haleine, qui ne pouvait s'inscrire dans le cadre de cette étude. En revanche, les cantons sont restés beaucoup plus stables: il est assez facile de tenir compte des quelques créations de nouveaux cantons, à l'exception toutefois de l'Ile-de-France, touchée par une réforme administrative majeure entre 1962 et 1968. C'est pourquoi nous avons décidé de n'utiliser que des découpages spatiaux compatibles avec les cantons.

Toutes les raisons que venons d'évoquer nous ont poussé à privilégier le **canton**, le **district**, le **département** et la **région**, et à choisir toujours le découpage le plus fin compatible avec les effectifs de population mis en jeu.

³⁵ D. Nordman, M-V. Ozouf-Marignier et A. Laclau, *Atlas de la Révolution française*, vol. 5: Le territoire (2) les limites administratives, Paris, Ed. de l'EHESS, 1989, 128 p., 6 cartes h.t.

Liste des tableaux, graphiques et cartes

Tableau 1	Effectif des ménages cohabitants pour diverses formes de cohabitation, et part de ces cohabitations dans ces 1.809.000 ménages, 1982	42
Tableau 2	Les formes de cohabitation avec des enfants dans quatre milieux géographiques, 1982	43
Figure 1	Part des cohabitants parmi les individus de 65 ans et + des ménages ordinaires, vivant en Alsace-Lorraine, 1962	44
Tableau 3	Taux de cohabitation (au sens strict), selon la taille de la localité, 1982	45
Tableau 4	Taux de cohabitation (au sens strict) dans divers types de lieux selon sexe et statut du retraité de référence, 1982	46
Tableau 5	Fréquence des types de cohabitation, pour 1000 ménages comprenant au moins un retraité selon le type de commune de résidence, 1982	47
Tableau 6	Taux de cohabitation (au sens large) dans 7 régions géographiques, dans divers types de communes, 1982	48
Tableau 7	Taux de cohabitation (au sens large) dans 7 grandes régions, 1982	49
Tableau 8	Taux de cohabitation (au sens large) des retraités de 75-84 ans selon les types de commune, pour 7 grandes régions (ZEAT), 1982	50
Figure 2	Carte du taux de cohabitation des retraités de référence anciens agriculteurs de 75 ans et plus, 1982	51
Figure 3	Carte du taux de cohabitation des retraités de référence âgés de 75 ans et plus, 1982	52
Figure 4	Carte du taux de cohabitation des retraités de référence de 75 ans et plus, 1982	53
Tableau 9	Taux de cohabitation avec un autre retraité selon son lien avec le retraité de référence, 1982	54

Figure 5	Carte de la part des cohabitants parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires vivant en 1982 dans les unités urbaines de ≥ 20.000 habitants	55
Tableau 10	Taux de cohabitation (au sens strict)des retraités des 12 Unités urbaines de > 350.000 habitants, 1982	56
Figure 6	Carte de la part des cohabitants parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires, vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 habitants, par département	57
Figure 7	Même carte, par district	58
Figure 8	Même carte, par canton	59
Figure 9	Graphique de la part des cohabitants en 1962 et 1982, parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires, vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 habitants, observée dans les districts	60
Figure 10	Graphique de la part des cohabitants en 1962, et de l'évolution du pourcentage de la part des cohabitants de 1962 à 1982, par district	61
Figure 11	Evolution départementale, 1962-1982, du taux de cohabitation des personnes de 65 ans et plus, vivant dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab	62
Figure 12	Cartes du taux de cohabitation des personnes de 65 ans et plus résidant dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 habitants, en 1962 et 1982	62
Figure 13	Carte de la part des cohabitants parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires vivant en 1962 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 habitants ,par district	63

Tableau 1

LES MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE COHABITANT
 Effectifs en milliers des ménages cohabitants pour diverses formes de cohabitation,
 et part de ces cohabitations dans ces 1 809 000 ménages

	Effectif	%
Ménages comprenant au moins un retraité cohabitant	1809	100
Cohabitation avec relation d'engendrement	1565	86,9
Idem, enfant en famille exclu	1284	71,0
Au moins un ascendant du retraité de référence	89	4,9 [*]
Au moins un enfant du retraité de référence	1465	81,0
Au moins un enfant ou petit-enfant	1498	82,8
Au moins un ascendant et un enf. ou petit-enf.	22	1,2 [*]
2 générations (R+ascendant)	67	3,7
2 générations (R+enfant)	1051	58,0
2 générations (R+p.-enf.)	32	1,8
Total 2 générations	1150	63,6
3 générations "par le haut" : A+R+E	21	1,2
3 générations "par le bas" : R+E+PE	361	20,0
Total 3 générations	382	21,1
4 générations	2	0,1
Ménages où cohabitent au moins 2 retraités non-conjoints	285	15,8 [*]
Ménages dans lesquels 2 retraités ont une relation parent-beau-parent/enfant, bru ou gendre	135	7,5 [*]
Ménages où un retraité cohabite seulement avec un ou plusieurs autres retraités	209	11,6 [*]
Ménages où un retraité cohabite avec au moins un non-retraité	1600	88,4
Ménages où un retraité cohabite à la fois avec un retraité et un non-retraité	76	4,2 [*]
* La part de ces cohabitations est évidemment plus élevée dans la cohabitation au sens strict.		

Tableau 2 - Les formes de cohabitation avec des enfants
(quel que soit leur âge)
dans quatre milieux géographiques

	France	Ag.de Paris	U.U. ≥ 50	U.U. < 50	Comm. rurales
Rappel :					
Taux de cohab. au sens large	22.8	18.8	20.4	21.7	28.1
RR en couple	21.8	19.1	20.0	20.4	25.6
Femmes veuves	24.8	20.2	21.3	24.0	31.8
Taux de cohab. avec enfants	18.0	14.7	16.2	17.2	21.8

Pour 100 RR cohabitants :

Part de ceux qui vivent avec un enfant	78.6	78.4	79.4	79.2	77.8
---	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Pour 100 RR cohabitants avec un enfant :

Part de ceux qui vivent avec un enfant retraité	13	11	10	12	16
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Pour 100 RR cohabitants avec un enfant non retraité :

avec enfant marié	24	20	21	24	29
RR en couple	9	6	6	7	15
Femmes veuves	40	37	34	43	44
avec enf. non marié < 25 ans	16	19	19	16	13
RR en couple	28	33	32	28	23
Femmes veuves	2	3	3	2	1
avec enfant non marié 25 ans +	60	60	60	60	57
RR en couple	62	61	62	65	62
Femmes veuves	58	60	63	55	55

Sur 100 RR cohabitants avec un enfant non retraité et non marié, vivent :

Avec une fille :	37	44	42	37	30
RR en couple	37	43	41	37	31
Femmes veuves	37	47	43	37	27
Avec un fils	63	56	58	63	70
RR en couple	63	57	59	63	69
Femmes veuves	63	53	57	63	73
Avec enfant actif	69	67	65	68	73
RR en couple	66	61	62	63	72
Femmes veuves	74	75	72	74	76
Avec enfant inactif	31	33	35	32	27

Figure 1

% Cohabitants
 parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
 vivant en 1962 en Alsace-Lorraine (dep. 57, 67 et 68).

	Ensemble		Com.rur & UU < 5 Mh.		Unités urb. ≥ 5 Mh.	
	Fr	All	Fr	All	Fr	All
Catholiques	27	33	29	37	26	27
Protestants	21	37	22	43	21	29

Sources: INSEE, RGP 62 1/20 - CNRS, GSG, R62FVT03.

MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE
 Recensement de 1982, France entière, fichier CNRS 09T31

Tableau 3 - Taux de cohabitation au sens strict
 selon la taille de la localité
 n = 6 667 000 ménages

	Nombre de cohabitants	Taux de cohabitation	
Paris (aggl.)	170 500	18.53	
> 450 m	124 240	21.93	
200 - 450	145 500	18.92	
100 - 200	90 160	20.10	
50 - 100	88 920	20.58	
20 - 50	88 180	20.69	
10 - 20	65 380	20.98	
5 - 10	79 660	22.44	
< 5 m	91 960	23.05	
R u r a l e s	en ZPIU > 1 000	134 140	26.02
	" < 1 000	159 480	27.55
	hors ZPIU > 500	139 180	27.99
	" < 500	158 640	33.30
Ensemble	1 527 000	22.91	
Dont			
Toutes c. rurales	583 240	28.61	
en ZPIU > 75	147 340	27.21	
" < 75	146 280	26.46	
hors ZPIU	289 620	30.67	

MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE

Recensement de 1982, France entière, Fichier C.N.R.S FE 09 T 24.

Tableau 4 - Taux de cohabitation au sens strict dans divers types de lieux
selon sexe et statut du retraité de référence

	Tous ménages avec un R.				Ménages dont R.R a 85 ans +			
	Coupl.	H.ss cjt	F.ss cjt	Tous	Coupl.	H.ss cjt	F.ss cjt	Tous
France entière	18.2	26.1	27.0	22.9	18.7	37.5	36.0	33.6
Agglo. de Paris	14.8	18.1	21.5	18.5	14.8	21.8	29.5	26.3
Grandes U.U.	16.3	22.4	23.6	20.3	13.7	33.5	33.1	30.1
Petites U.U.	17.1	25.7	26.1	22.8	14.4	35.9	34.5	31.6
C. rurales	22.2	32.4	34.9	28.6	28.4	47.6	43.6	41.9
Paris-ville + 1 BC	12.1	12.8	16.4	14.5	12.8	17.5	24.2	21.7
Reste agg.de Paris	16.7	24.2	27.2	22.1	16.7	26.7	35.5	31.3
U.U > 200 Centre	15.4	19.2	21.0	18.5	13.8	31.0	28.6	26.4
U.U > 200 Banl.	17.2	25.4	28.1	22.4	14.8	36.4	37.7	34.3
U.U 50 - 200 Cent.	15.5	21.8	21.7	19.0	11.6	30.8	32.9	29.3
U.U 50 - 200 Banl.	18.7	27.6	29.0	23.6	(17.1)	(43.9)	41.2	37.9
U.U 10 à 50	16.7	24.4	24.5	20.9	11.6	34.9	31.9	29.3
U.U < 10	17.5	26.8	27.7	22.7	17.1	37.0	36.8	33.8
P. rurale agglom.	19.3	27.5	29.0	24.4	22.7	38.4	35.9	34.4
P. rurale éparse	26.3	38.2	44.4	34.9	36.5	59.6	56.7	53.9

Tableau 5 - Fréquence des types de cohabitation, pour 1000 ménages comprenant au moins un retraité

selon le type de commune de résidence

(Rec. de 1982, 1/20, fichier CNRS FE 09T14)

	1	2	3	4	5	6	2 à 6	1 à 6
	Enfant en famille	Enfant non-ret	Enfant retr.	Ascdt.	Autres	Complexe	Toutes cohob. sauf enf-fam.	Toutes cohob.
ENSEMBLE	42	140	7	9	41	32	229	271
Paris Ville	22	71	5	3	48	13	140	162
Paris-banlieue	43	137	6	7	35	29	210	253
UU > 450								
Centre	43	122	8	7	43	23	203	246
Banlieue	55	163	6	9	34	32	244	299
UU 50-450								
Centre	44	110	7	8	36	21	182	226
Banlieue	62	143	7	11	34	28	223	285
UU < 50 m								
grandes ZPIU	49	145	7	10	37	29	228	277
petites ZPIU	41	128	7	10	37	28	210	251
RURALES								
p. agglomérée	36	145	8	10	46	35	244	280
pop. éparsé	35	206	7	11	59	66	349	384

MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE

RGP 1982, 1/20, Fichier CNRS FE08T03

Tableau 6 - Taux de cohabitation au sens large
dans 7 régions géographiques, dans divers types de communes.

TYPE DE COMMUNE	GRANDE REGION																												
	B. PAR			NORD			EST			OUEST			SUD-O			CENTR			SUD-E			TOTAL							
	N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%		N	%			
RURAL : MORS Z.	57900	26.3		5360	33.1		9460	31.1		66960	28.4		106400	44.6		40400	36.1		31920	35.1		318400	33.7						
RURAL : ZPIU<75	39640	24.1		2820	28.5		26080	35.6		30860	28.0		33380	38.7		19460	32.3		14760	30.7		167000	30.2						
RURAL : ZPIU>75	46400	26.0		11760	28.9		33860	39.4		24260	30.5		18940	39.8		22800	33.6		12060	29.1		170100	31.4						
UU<10 : ZPIU<75	23740	20.4		2980	27.8		7760	27.9		24700	24.3		24920	30.3		10500	26.7		17120	29.8		111720	25.6						
UU<10 : ZPIU>75	19100	25.5		7780	27.0		20180	33.9		8520	27.6		7940	32.4		13360	27.1		14740	29.3		91620	28.8						
UU>10 : ZPIU<75	24820	21.6		3900	25.8		9160	24.5		18200	20.5		23200	29.2		14200	25.8		12560	30.0		106040	24.5						
UU>10 : ZPIU>75	21640	23.2		4840	26.6		16600	30.5		6280	27.6		9040	31.2		11760	26.2		11600	27.1		81760	26.8						
UU>50 : BAN.	15140	26.1		9020	28.7		16300	35.2		8900	25.6		9380	39.8		9000	25.5		9300	30.5		77040	29.7						
UU>50 : CENTRE	32540	21.8		9520	25.9		15740	26.3		21040	20.7		20880	24.2		11700	20.1		35180	27.4		146600	23.6						
UU>200 : BAN.	12920	22.7		52660	29.6		12380	28.0		6540	26.8		20260	36.4		30760	27.9		28240	26.6		163760	28.5						
UU>200 : CENTRE	15280	19.0		19180	24.6		11400	20.5		14220	21.3		20400	25.3		24060	19.2		67200	24.6		171740	22.6						
AG. PAR. : 1BC-3B	129840	26.9																				129840	26.9						
AG. PAR. : V+1BC	73540	16.8																				73540	16.8						
TOTAL	512500	23.0		129820	28.0		178920	31.1		230480	25.7		294740	35.3		208000	27.5		254700	27.9		1809160	27.1						

* Attention : les effectifs sont ceux des cohabitants. * Les limites des 7 ZEAT figurent au bas du tableau RE 2.

MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE

Recensement de 1982, France entière, 1/20, fichier CNRS FE 08 T 03

Tableau 7 - Cohabitation au sens large, dans 7 grandes régions.

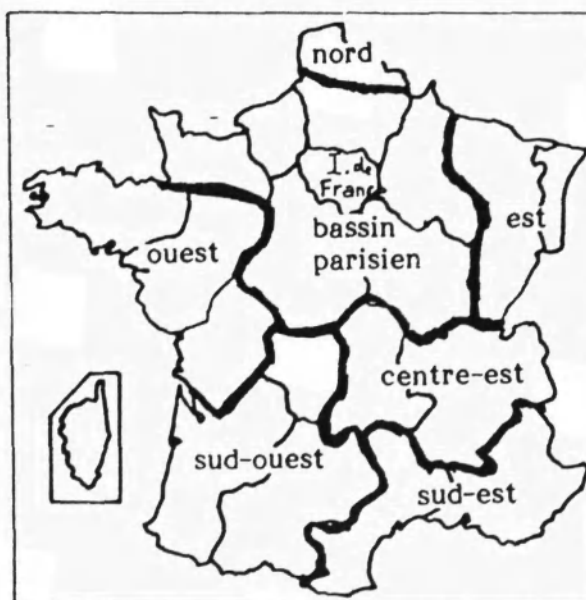
1 - Taux de cohabitation

	BA.PAR*	NORD	EST	OUEST	S.OUEST	CEN-EST	SUD-EST	TOTAL
Ensemble	23.0	28.0	31.1	25.7	35.3	27.5	27.9	27.1
< 65 ans	33.3	40.5	42.7	33.5	40.0	36.8	37.0	36.6
65-74 ans	19.6	22.0	26.0	21.0	30.5	23.4	23.4	22.8
75-84 ans	19.1	21.3	26.1	23.4	35.2	24.2	24.4	23.7
85 ans +	26.8	30.7	34.1	37.2	46.7	33.6	36.3	33.6

2 - Indices

	BA.PAR*	NORD	EST	OUEST	S.OUEST	CEN-EST	SUD-EST	TOTAL
Ensemble	85	103	115	95	130	101	103	100
< 65 ans	91	111	117	92	109	101	101	100
65-74 ans	86	96	114	92	134	103	103	100
75-84 ans	81	90	110	99	149	102	103	100
85 ans +	80	91	101	111	139	100	108	100

* Nous avons réuni les ZEAT Bassin parisien et Ile-de-France.



MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE
RGP 1982, 1/20, fichier CNRS FE 08 T 03

Tableau 8 - Taux de cohabitation (au sens large) des retraités de 75-84 ans
selon les types de commune, pour 7 grandes régions (ZEAT)

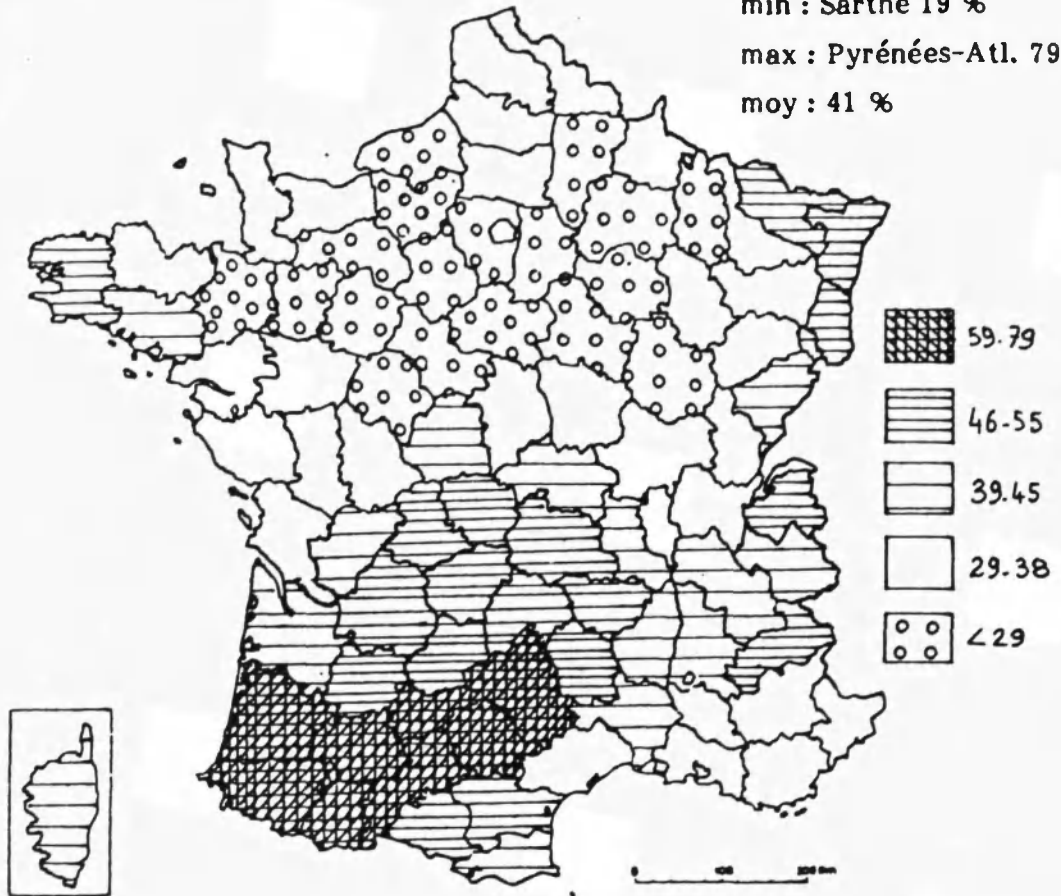
	Bassin parisien	Nord	Est	Ouest	Sud- Ouest	Centre -Est	Sud- Est	France
Com. rurales	22.2	25.6	33.7	27.7	42.9	32.8	30.6	30.3
U.U < 10 m	17.4	19.9	26.0	23.3	29.3	24.4	27.6	23.4
U.U 10 à 50	17.7	19.9	21.7	16.3	28.9	22.6	24.7	21.2
U.U 50 à 200	18.6	19.4	21.9	17.7	26.1	16.3	23.3	20.5
U.U > 200 m	16.1	21.1	18.3	18.0	28.7	17.6	20.8	20.2
A.de P. : banl. non contiguë	22.9							22.9
Paris+banl.cont.	13.6							13.6
Ensemble	19.1	21.3	26.1	23.4	35.2	24.2	24.4	23.7
Rur. hors ZPIU	23.9	(29.8)	29.4	27.2	44.9	35.1	33.3	32.5
indice	74	92	90	84	138	108	102	100
Centre UU>200 m	15.3	17.3	16.3	15.7	23.5	14.1	19.9	18.0
indice	85	96	91	87	131	78	111	100

FIGURE 2

Taux de cohabitation des retraités de référence
anciens agriculteurs de 75 ans et plus.

COMMUNES RURALES

min : Sarthe 19 %
max : Pyrénées-Atl. 79 %
moy : 41 %



Les types familiaux



	Rapports entre parents et enfants	Rapports entre frères
Nucléaire	libéraux	égalitaires
Souche	autoritaires	inégalitaires
Indivis	autoritaires	égalitaires
Nucléaire absolu	libéraux	non égalitaires

Source : E. Todd (1988).

FIGURE 3

Taux de cohabitation des retraités de référence âgés de 75 ans et +

COMMUNES RURALES

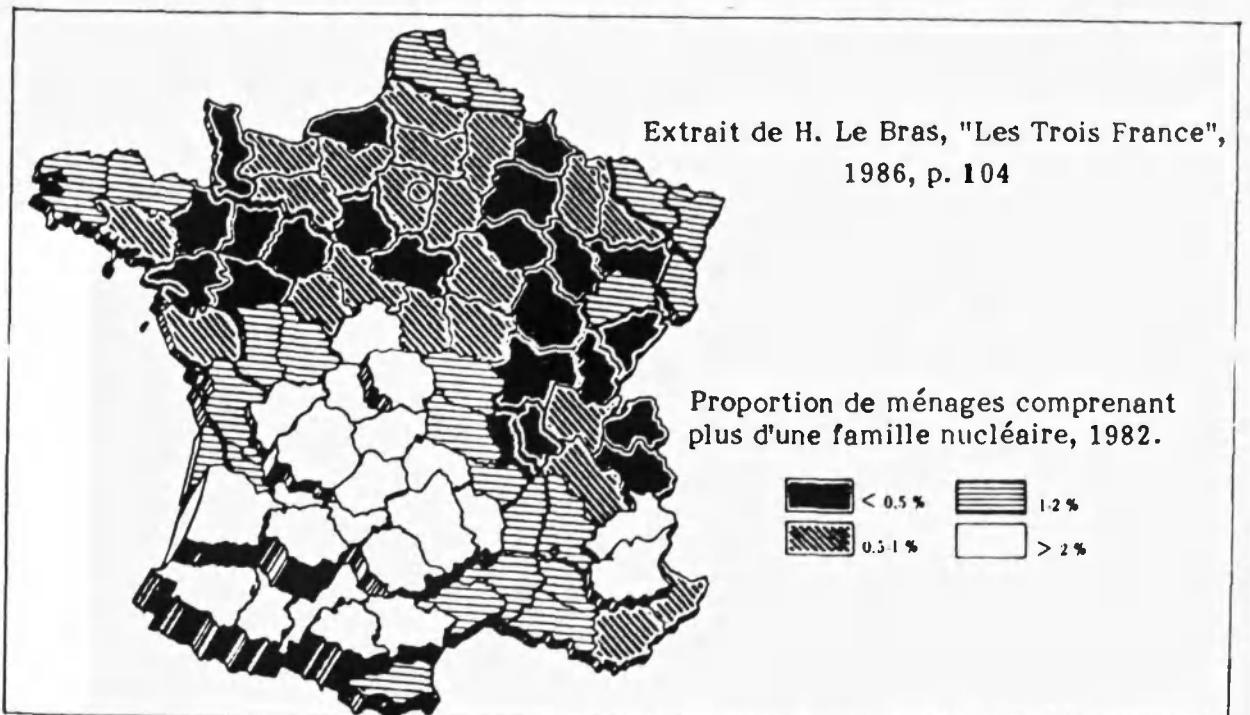
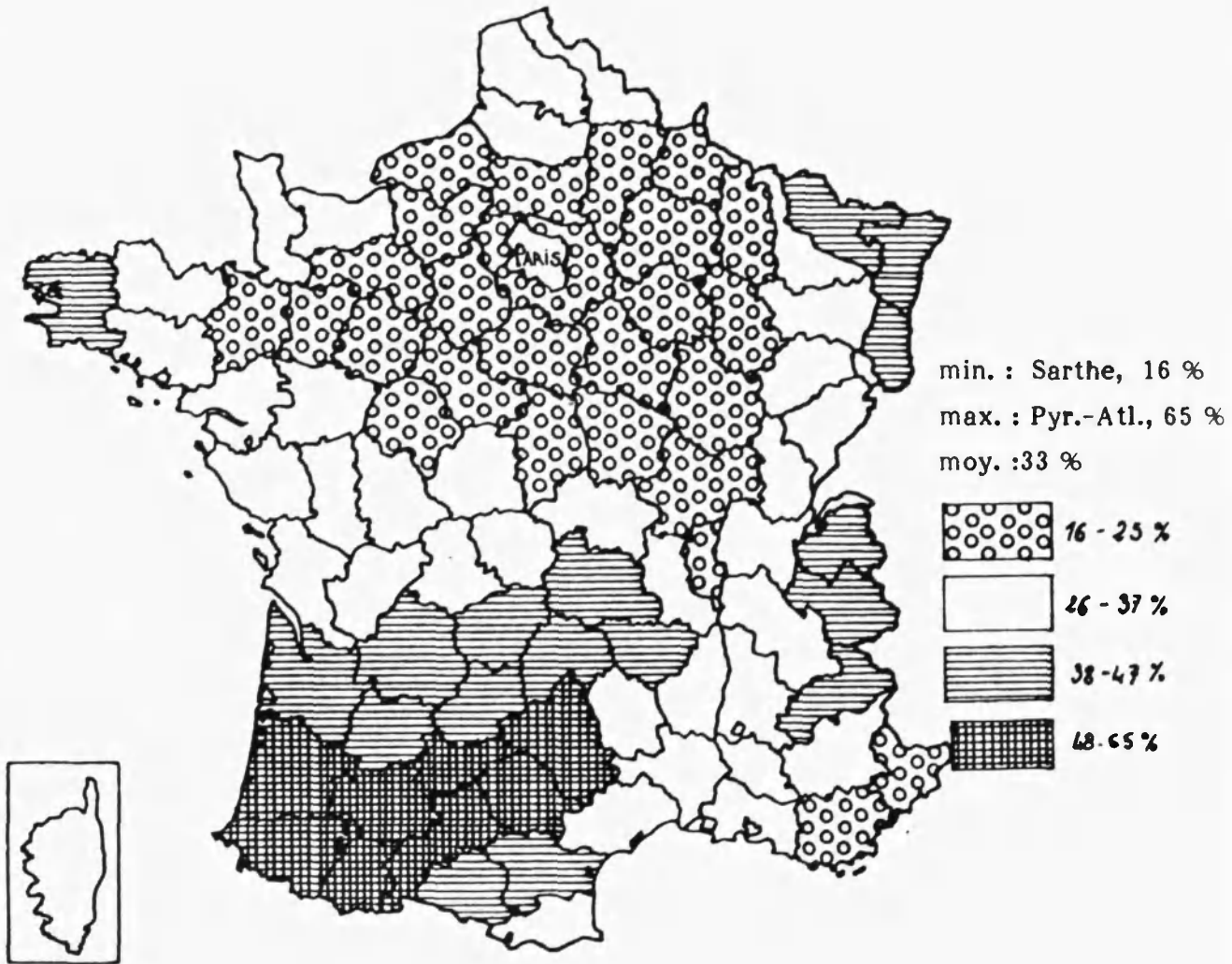
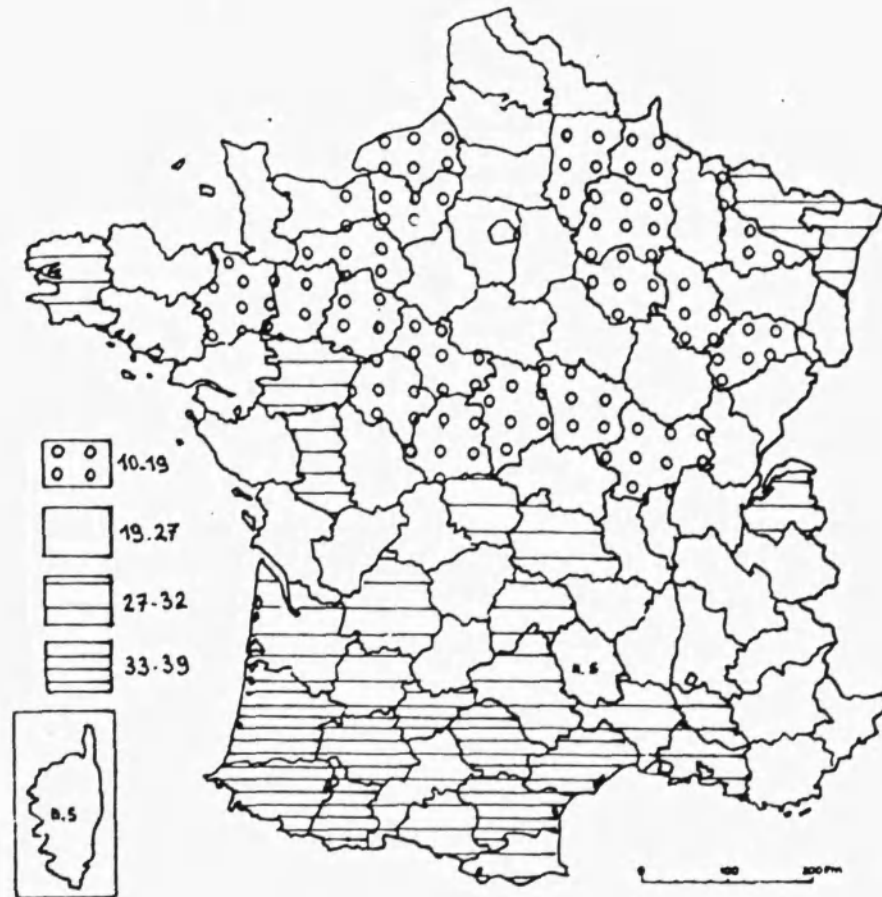


FIGURE 4

Taux de cohabitation des retraités de référence de 75 ans et plus

UNITES URBAINES DE MOINS DE 50 000 hab.

min : Sarthe 12 %

max : Pyrénées-Atl. 39 %

moy : 24 %

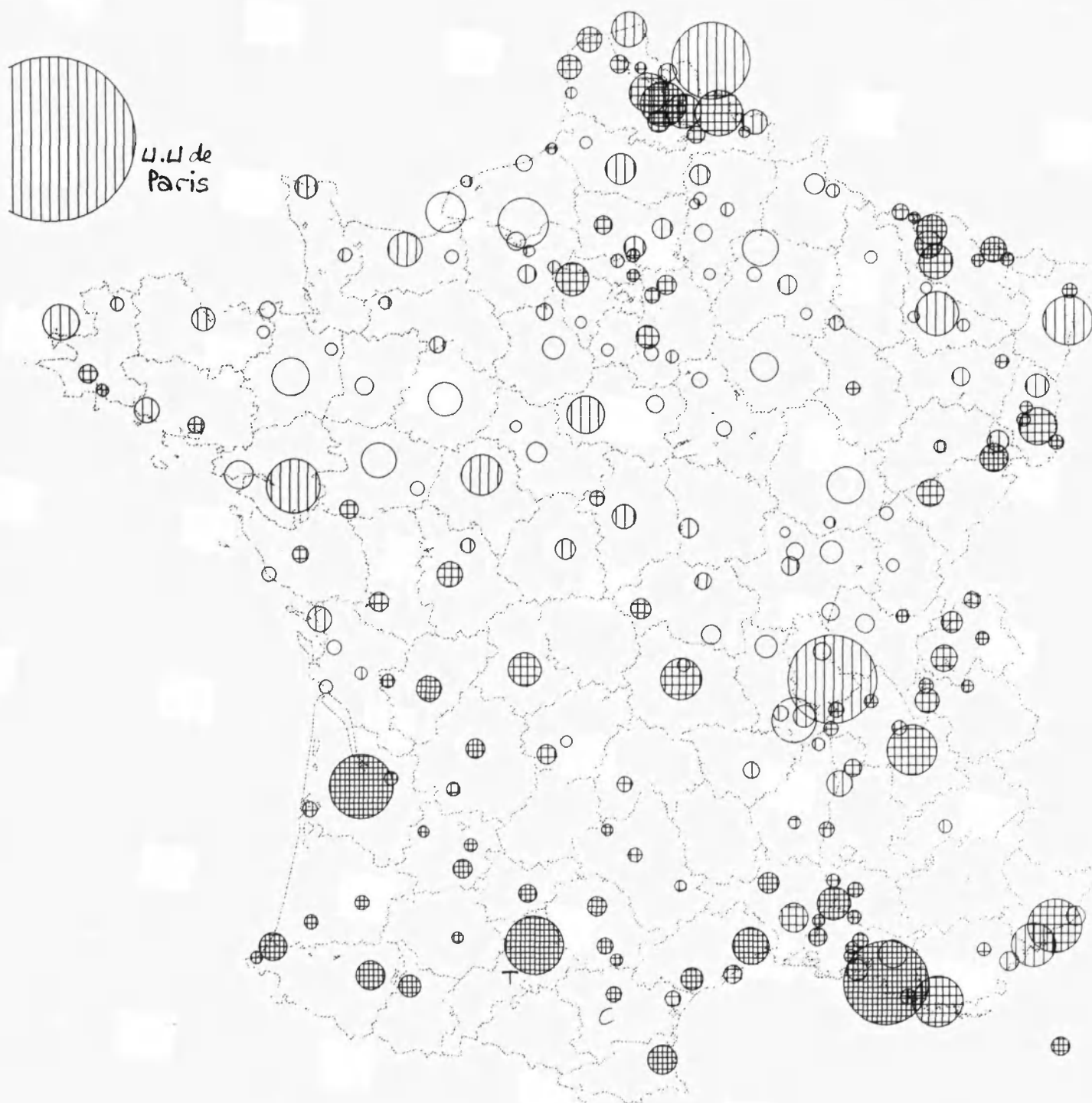
MENAGES COMPRENANT AU MOINS UN RETRAITE

Recensement de 1982, France entière 1/20, CNRS-GSG, FICHER FE09T23

Tableau 9 · Taux de cohabitation avec un autre retraité
selon son lien avec le retraité de référence

RESIDENCE 82		INDICE	TOUS COHAB	ENF OU ASC	AUTRE & DIV	INCONNU
TTES TAILLES	FRANCE ENTIERE		4.3	2.0	2.0	0.3
	B. PARISIEN	74	3.2	1.6	1.4	0.2
	NORD	84	3.6	1.9	1.5	0.2
	EST	95	4.1	1.8	2.0	0.3
	OUEST	95	4.1	1.9	1.9	0.3
	SUD-OUEST	156	6.7	3.0	3.0	0.7
	CENTRE-EST	90	3.9	1.7	1.9	0.3
	SUD-EST	133	5.7	2.5	2.8	0.4
UU > 10	FRANCE ENTIERE		3.6	1.8	1.6	0.2
	B. PARISIEN	83	3.0	1.4	1.4	0.2
	NORD	94	3.4	1.9	1.3	0.1
	EST	92	3.3	1.8	1.3	0.1
	OUEST	94	3.4	1.8	1.5	0.2
	SUD-OUEST	147	5.3	2.8	2.2	0.3
	CENTRE-EST	83	3.0	1.5	1.4	0.2
	SUD-EST	142	5.1	2.4	2.4	0.3
UU < 10 & RURAL	FRANCE ENTIERE		5.2	2.2	2.5	0.5
	B. PARISIEN	71	3.7	1.9	1.6	0.2
	NORD	83	4.3	1.9	2.0	0.3
	EST	94	4.9	1.8	2.7	0.4
	OUEST	85	4.4	2.0	2.1	0.3
	SUD-OUEST	148	7.7	3.2	3.5	1.0
	CENTRE-EST	98	5.1	2.0	2.7	0.5
	SUD-EST	135	7.0	2.9	3.6	0.5

% Cohabitants
parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
vivant en 1982 dans les unités urbaines de ≥ 20000 hab.



Les unités urbaines sont regroupés en 4 quartiles

Sources: INSEE, RGP 82 1/4 - CNRS, GSG, FEQT14.

Ménages comprenant au moins un retraité

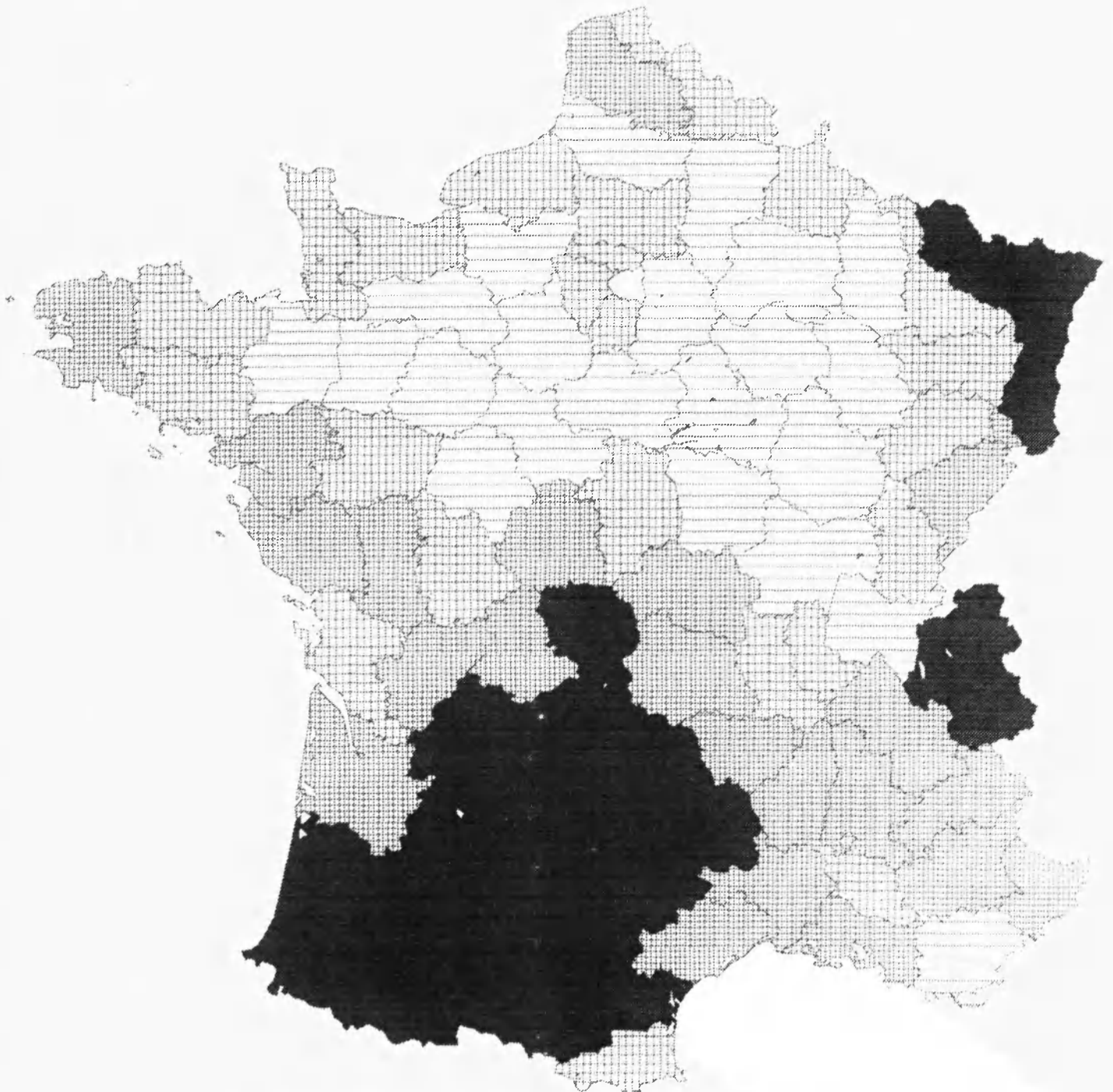
Recensement 1982, 1/20e, Fichier CNRS FE 09 T 14

Tableau 10 - Taux de cohabitation au sens strict
des retraités des 12 unités urbaines de > 350 000 habitants

		AGE DU RR				TOUS AGES	
		=<64	65-74	75-84	>=85		
TOULON 409 m	BANLIEUE	22.3	17.1	21.3	27.4	20.4	19.8
	CENTRE	22.0	16.5	19.9	21.2	19.1	
	*****	22.1	16.8	20.6	24.3	19.8	
GRENOBLE 391 m	BANLIEUE	21.9	25.7	28.5	44.9	26.6	21.3
	CENTRE	20.6	14.9	13.7	25.0	16.7	
	*****	21.2	20.1	20.1	32.3	21.3	
NANTES 463 m	BANLIEUE	16.2	13.8	23.4	38.6	18.7	17.4
	CENTRE	17.5	15.1	13.8	36.7	16.7	
	*****	17.8	14.6	16.9	37.3	17.4	
ROUEN 377 m	BANLIEUE	19.0	12.9	14.5	28.9	15.9	15.9
	CENTRE	14.3	15.4	15.3	24.0	15.9	
	*****	17.9	13.7	14.8	27.0	16.9	
STRASBOURG 373 m	BANLIEUE	24.7	17.4	18.4	34.2	20.4	18.0
	CENTRE	16.4	14.2	17.7	29.8	16.8	
	*****	19.2	15.4	17.9	31.1	18.0	
TOULOUSE 538 m	BANLIEUE	33.6	34.7	40.8	65.2	37.8	27.6
	CENTRE	26.0	18.5	25.4	42.9	24.2	
	*****	28.3	22.5	28.9	47.5	27.6	
BORDEAUX 637 m	BANLIEUE	25.6	24.8	34.5	41.4	29.0	24.4
	CENTRE	19.4	14.4	20.4	31.6	19.1	
	*****	23.2	19.9	27.5	36.2	24.4	
NICE 446 m	BANLIEUE	21.1	22.8	25.2	42.1	24.4	19.0
	CENTRE	20.5	16.6	16.5	20.8	17.6	
	*****	20.6	17.9	18.0	24.1	19.0	
LILLE 933 m	BANLIEUE	24.7	17.9	21.2	27.0	21.2	20.0
	CENTRE	22.1	17.2	15.8	21.7	18.4	
	*****	23.5	17.6	18.7	24.2	20.0	
MARSEILLE 1 105 m	BANLIEUE	29.3	22.0	32.7	40.4	27.9	24.5
	CENTRE	26.6	21.3	22.2	34.4	23.9	
	*****	27.1	21.4	23.7	35.4	24.5	
LYON 1 215 m	BANLIEUE	22.8	18.7	20.9	35.4	21.4	17.9
	CENTRE	17.5	12.0	12.8	18.5	14.0	
	*****	20.7	15.6	16.8	25.4	17.9	
PARIS 8 673 m	BANLIEUE	21.7	18.5	21.0	29.6	20.9	18.5
	CENTRE	15.9	12.3	12.9	21.5	14.1	
	*****	20.1	16.3	17.8	26.3	18.5	

Figure 6

% Cohabitants
 parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
 vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.
 par départements

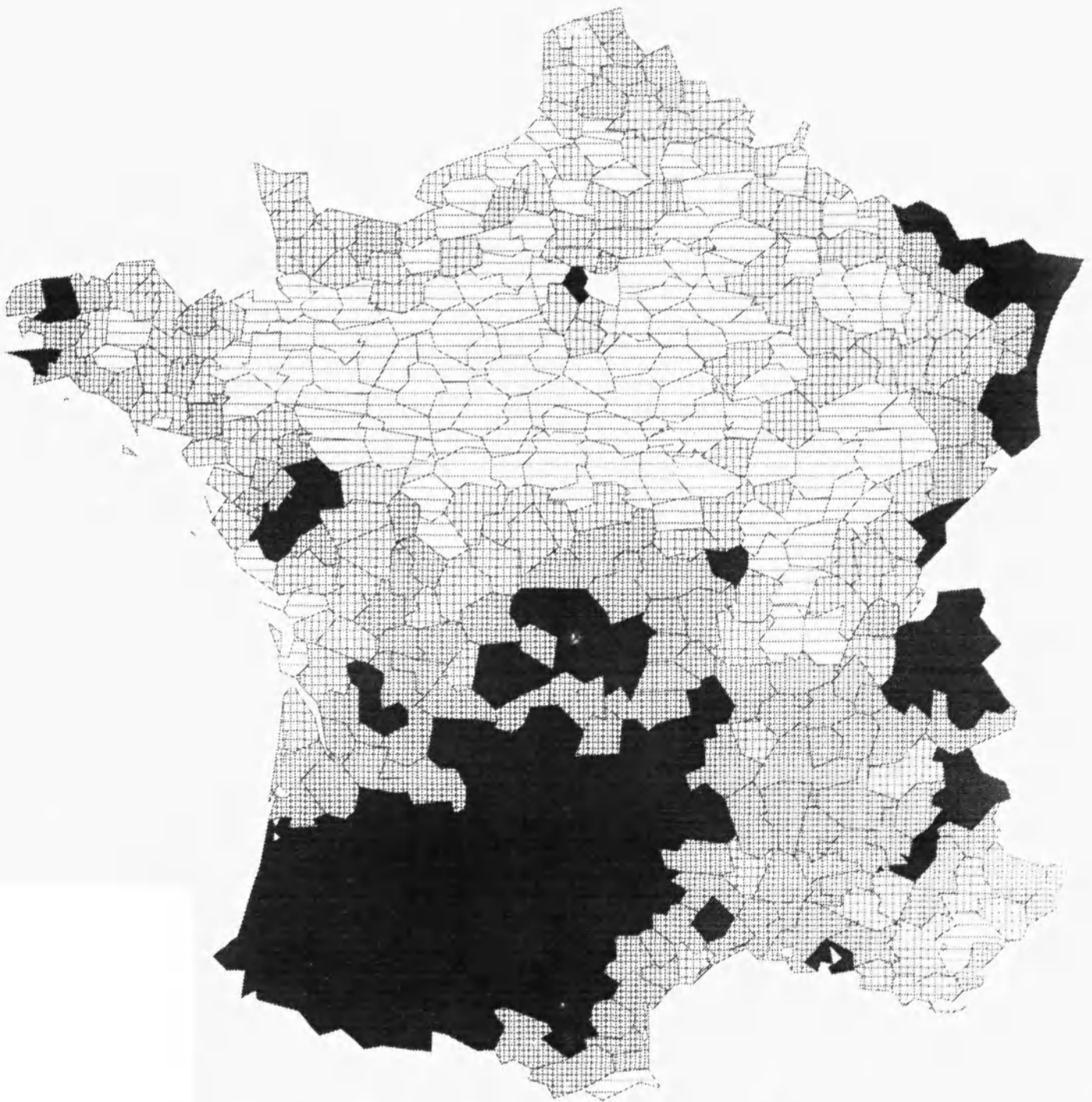


Les départements sont regroupés en 4 quartiles
 dont les bornes sont (du noir au hachuré clair):

Min - 23,999	24,400 - 28,199	28,250 - 35,750	35,800 - Max
1	2	3	4

Figure 7

% Cohabitants
 parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
 vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.
 par districts



Les districts sont regroupés en 4 quartiles
 dont les bornes sont (du noir au hâché clair):

Min - 23,904
1

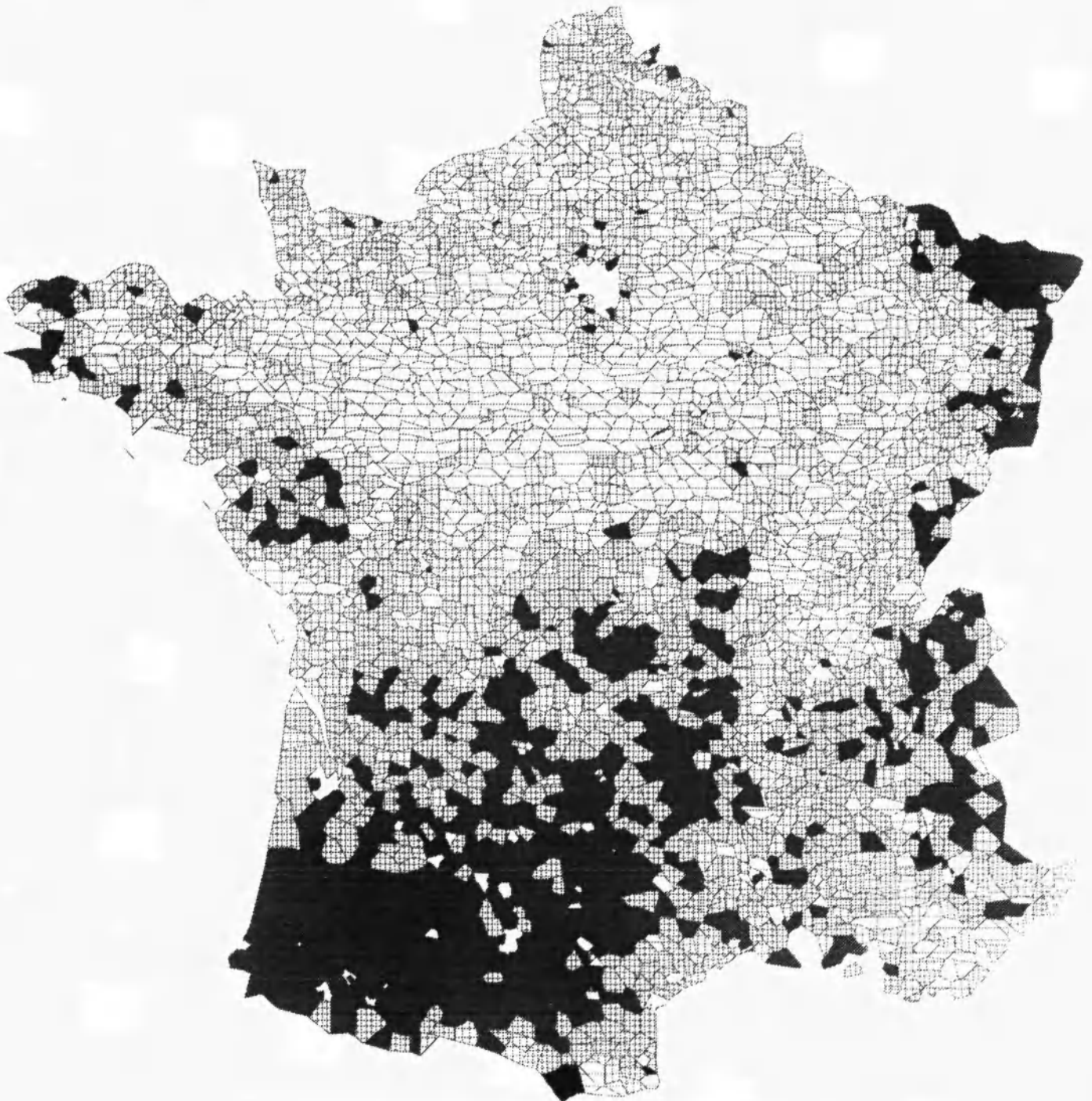
23,905 - 28,250
2

28,300 - 35,250
3

35,300 - Max
4

Figure 8

% Cohabitants
 parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
 vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.
 par cantons

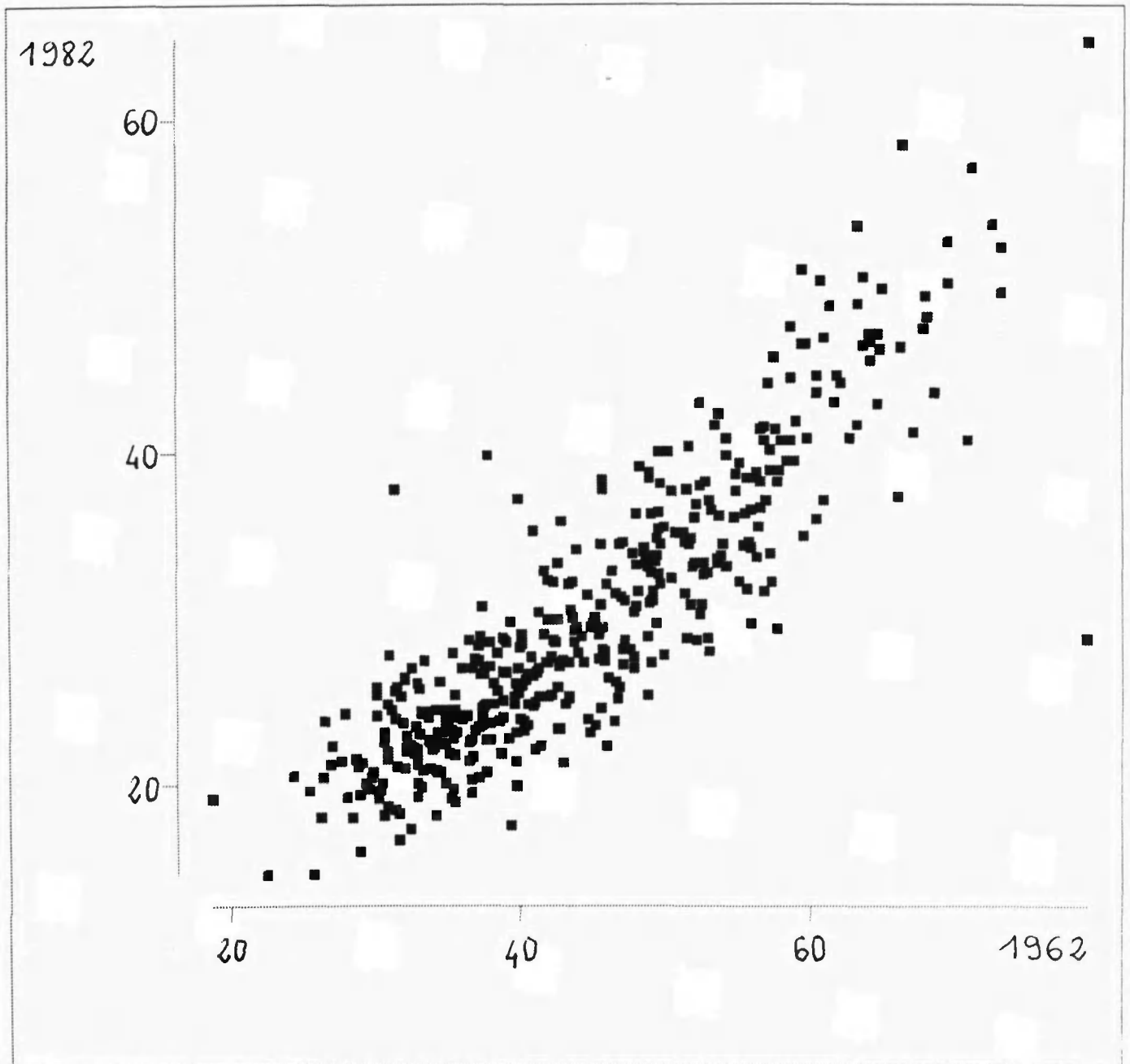


Les cantons sont regroupés en 4 quartiles
 dont les bornes sont (du noir au hâché clair):

Min - 23,325	23,330 - 29,089	29,100 - 37,039	37,040 - Max
1	2	3	4

Figure 9

% Cohabitants en 1962 et 1982
par districts
parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.



Sources: INSEE, RGP 62 I/20 & RGP 82 I/4 - CNRS, GSG, R62FVT01 & FEQT13.

Figure 10

% Cohabitants en 1962
 et évolution du % de cohabitants de 1962 à 1982
 par districts
 parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
 vivant en 1982 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.

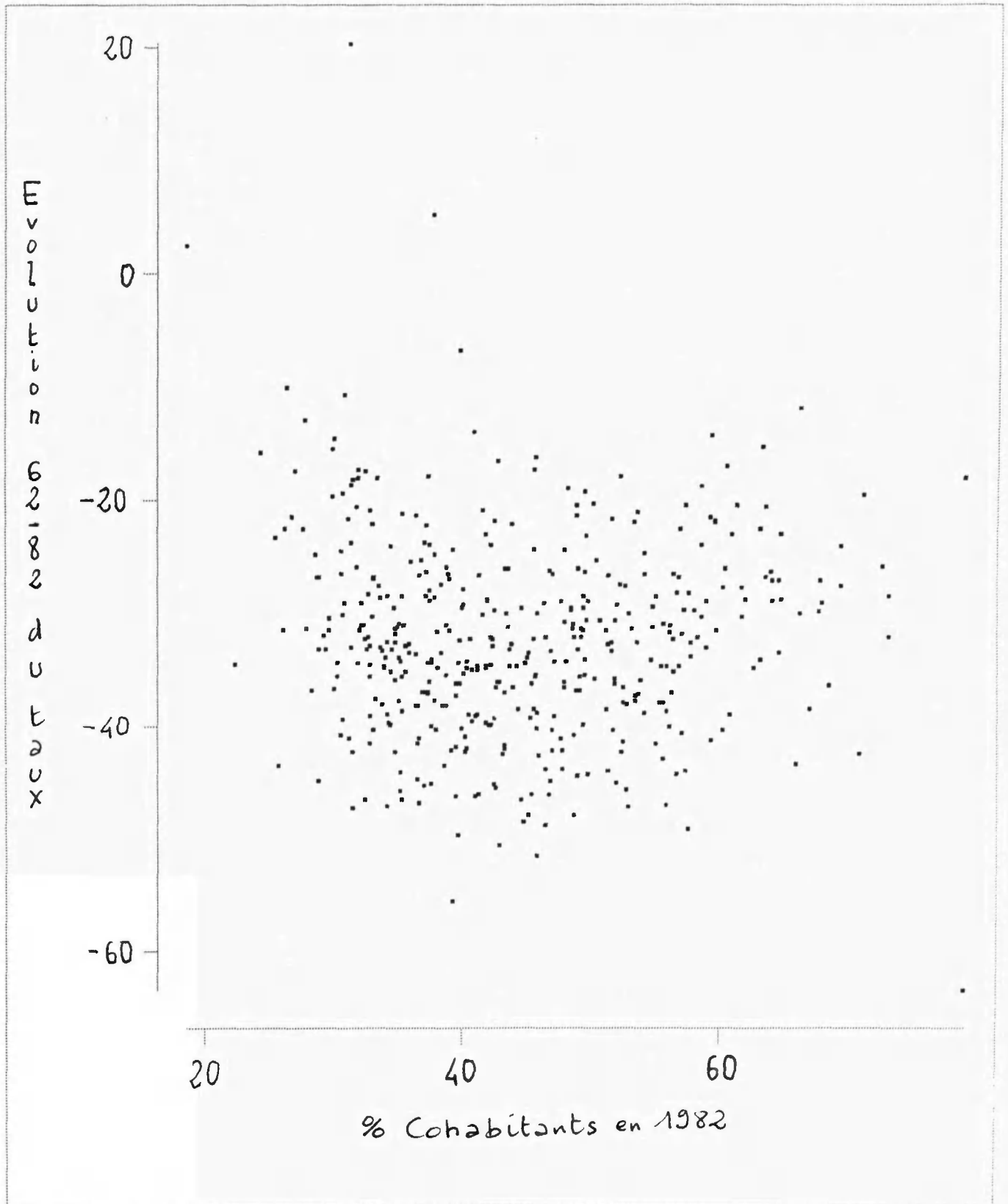


Figure 12
Taux de cohabitation des personnes de 65 ans et plus
résidant dans les communes rurales et unités urbaines de
< 5000 h.en 1962 et 1982

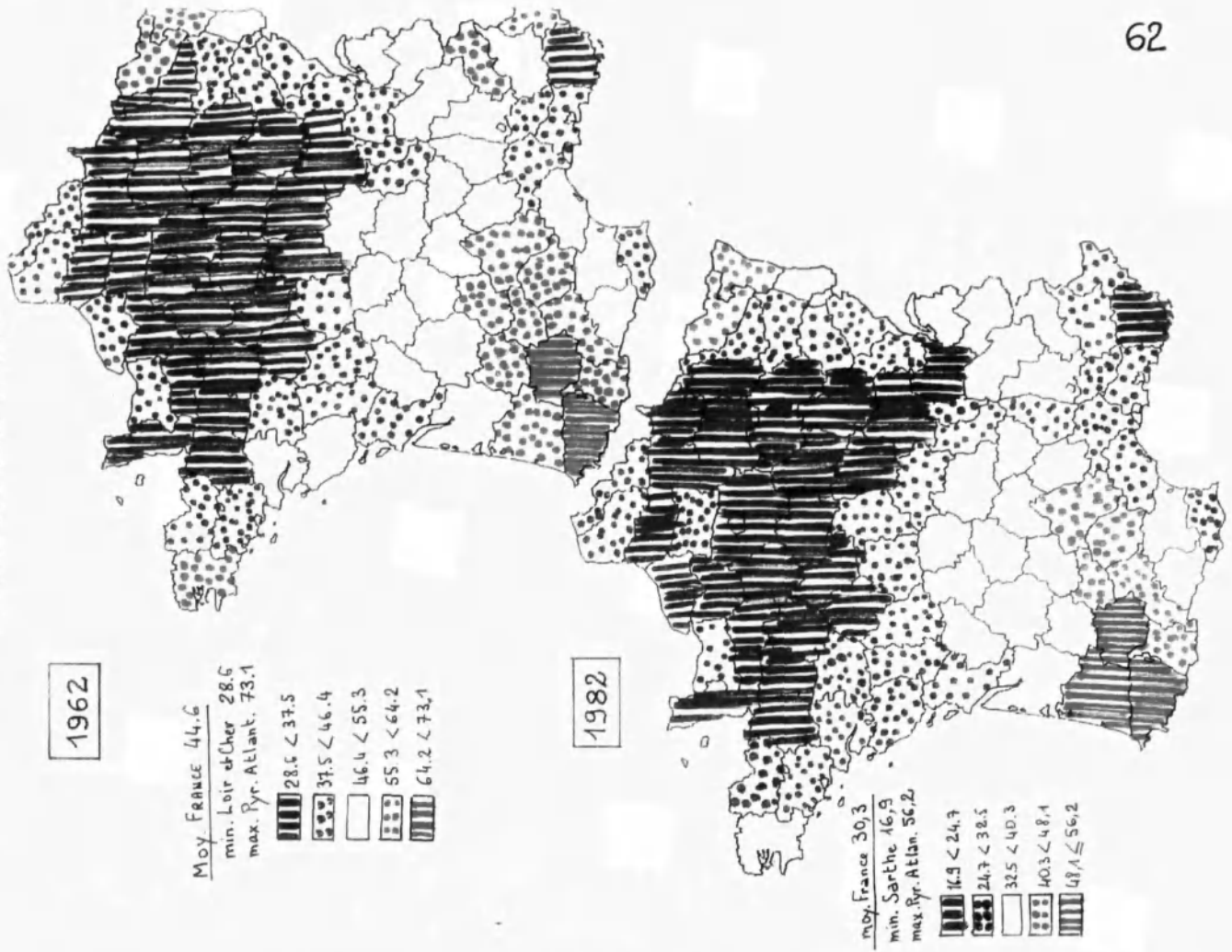


Figure 11
Evolution départementale 1962-1982 du taux de cohabitation
des personnes de 65 ans et plus,
vivant dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.

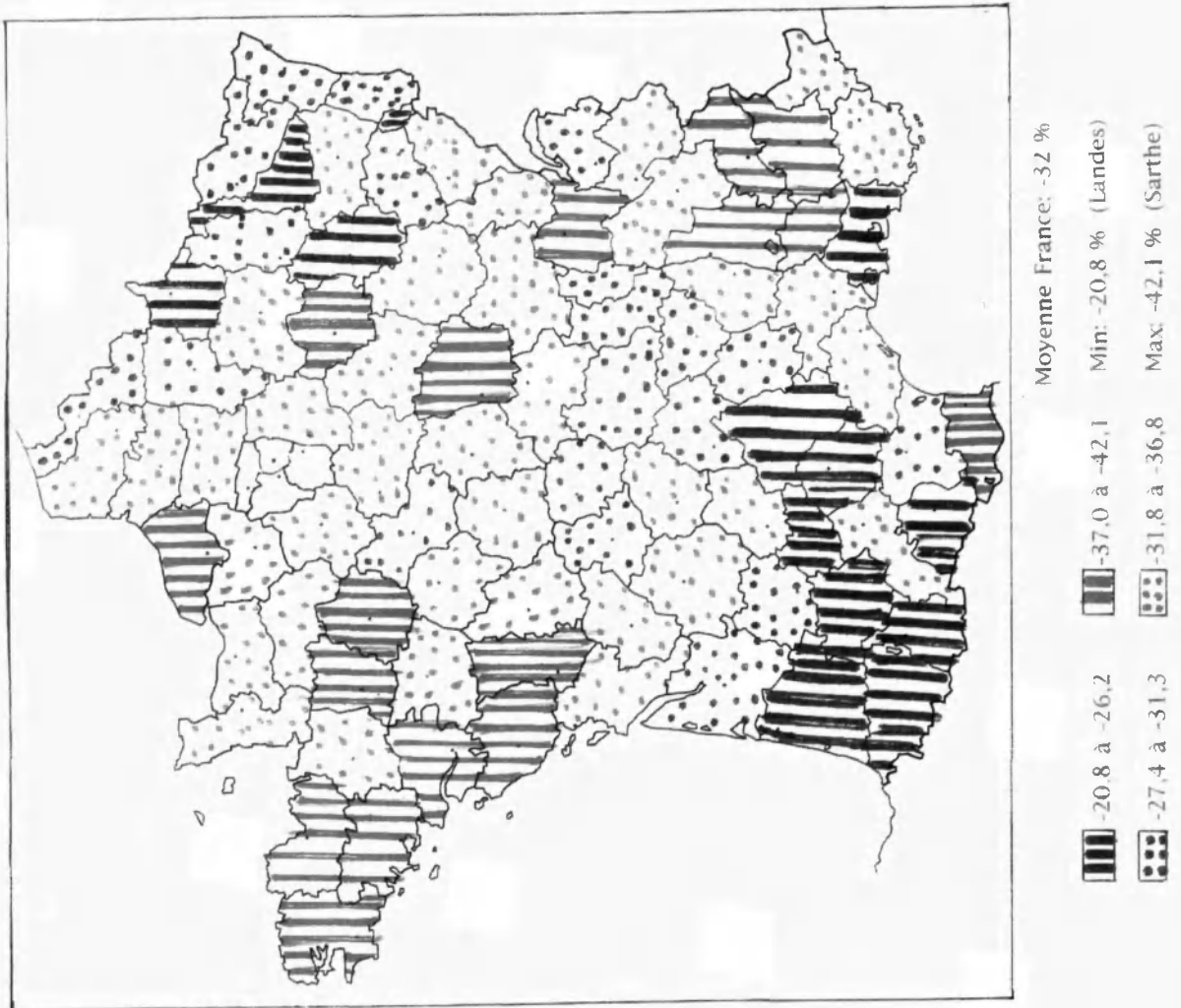
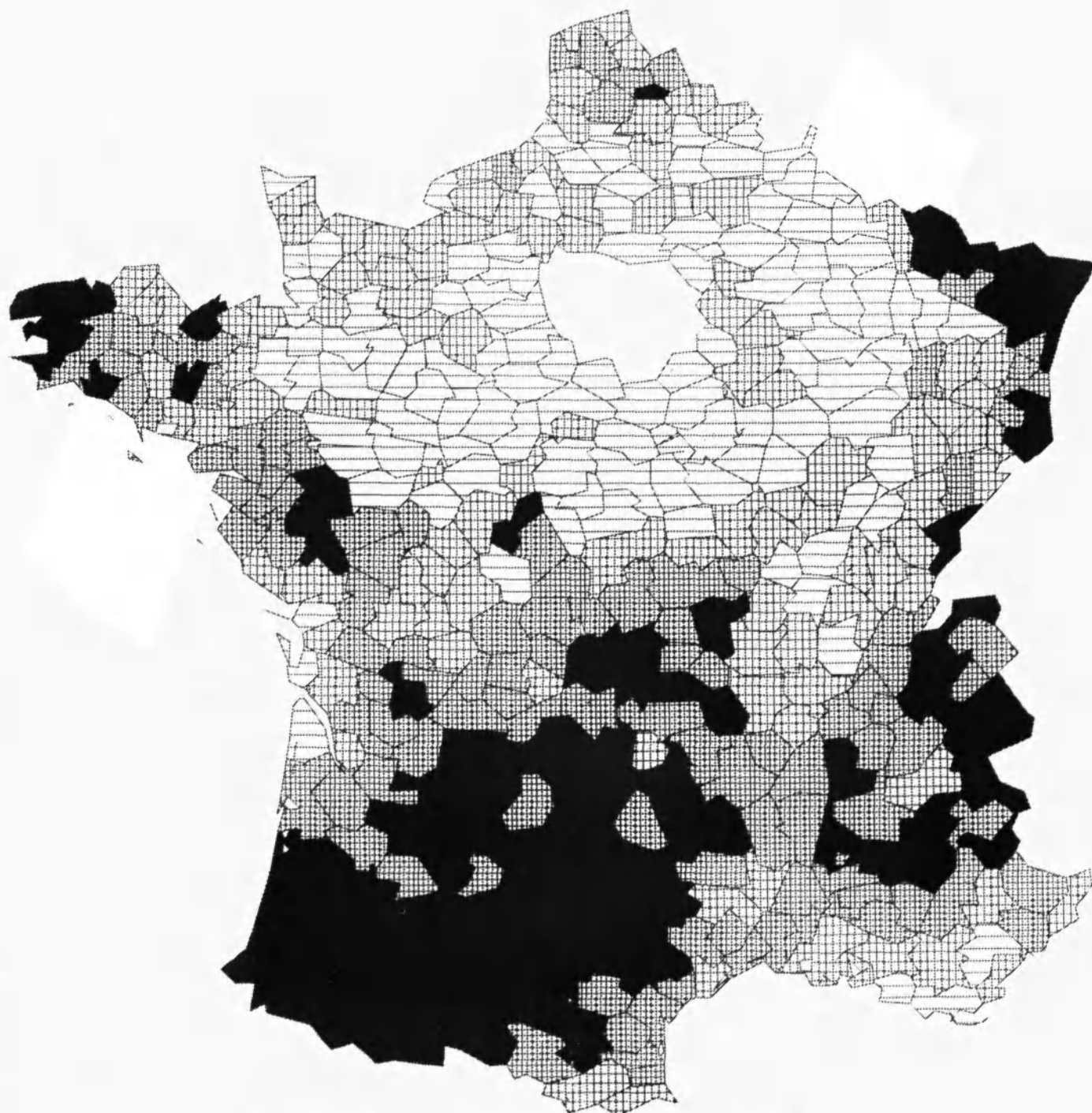


Figure 13

% Cohabitants
 parmi les individus de 65 ans et plus des ménages ordinaires,
 vivant en 1962 dans les communes rurales et unités urbaines de < 5000 hab.
 par districts



Les districts sont regroupés en 4 quartiles
 dont les bornes sont (du noir au hâché clair):

Min - 36,39
1

36,40 - 43,29
2

43,30 - 52,49
3

52,50 - Max
4